



LA JUSTICE FISCALE EN TUNISIE, UN VACCIN CONTRE L'AUSTÉRITÉ

OXFAM EN TUNISIE DRESSE LE BILAN DES INÉGALITÉS EXACERBÉES PAR LA CRISE DU CORONAVIRUS EN TUNISIE. L'ORGANISATION ÉMET DES RECOMMANDATIONS AFIN DE RÉFORMER LE SYSTÈME FISCAL POUR EN FAIRE UN INSTRUMENT JUSTE DE REDISTRIBUTION DES RICHESSES.



OXFAM

Le présent document a été rédigé, édité et conçu avec l'appui d'une équipe multi pays et multidisciplinaire mobilisée au sein de la confédération ; par ordre alphabétique : Nabil Abdo, Souleimene Benghazi, Slim Boussoffara, Dorra Chaouachi, Hela Gharbi, Oumaima Jegham, Pauline Leclerc, Ameni Mabrouk, Amira Medimagh, Cristina Rovira Izquierdo, Susana Ruiz, Nicolas Vercken, et Imed Zouari. Oxfam remercie aussi Amine Bouzaiane en tant qu'expert externe pour sa contribution, ainsi que Nicolas Guihard pour la réalisation de la mouture initiale de ce papier ; Les auteur-e-s remercient enfin Camille Garnier pour la support apporté à la réalisation du matériel de diffusion de ce papier.

Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur les problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Ce document est protégé par droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publication, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et frais peuvent être demandés.

Photo de couverture : © Slim Boussoffara/Oxfam

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le coronavirus a révélé plusieurs défaillances du système de santé ainsi que du système socio économique de manière plus globale en Tunisie. Ces défaillances découlent de décennies de politiques d'ajustement structurel et d'austérité encouragées depuis les années 1980 par les Institutions Financières Internationales (IFI). Ainsi le retrait progressif de l'État de certains secteurs essentiels tels que la santé et l'éducation au profit du secteur privé, couplé à un régime fiscal à deux vitesses ont consolidé les fondations de profondes inégalités dans le pays. La pandémie a rendu ces inégalités plus saillantes remettant à l'ordre du jour des maux certes systémiques mais non incurables.

La justice fiscale est, selon Oxfam, un substitut à l'austérité et l'un des remèdes incontournables contre les inégalités en Tunisie. C'est l'idée directrice de cette note qui dresse un état des lieux des multiples défis socioéconomiques auxquels le pays fait face, et qui risquent de s'accroître au lendemain de cette crise sanitaire sans précédent. Les politiques d'austérité qu'a connues la Tunisie l'ont rendue plus vulnérable et moins résiliente aux chocs possibles, qu'ils soient endogènes ou exogènes. Elles sont également en contradiction avec le principe d'équité et de justice fiscale pourtant consacrés dans la Constitution de 2014. En l'absence de mesures économiques fortes et immédiates, les inégalités risquent de se creuser encore plus. Il s'agit dès lors de plaider pour des politiques fiscales permettant d'assurer l'universalité de services essentiels de qualité à l'ensemble des Tunisiens, tels que les services en matière de santé, d'éducation et de protection sociale. En Tunisie, les inégalités sont diverses et multidimensionnelles.

En 2017, les **10%** les plus riches détenaient plus de 40% du revenu national contre seulement **18%** pour la moitié de la population la moins aisée.

Les services publics dans les secteurs vitaux essentiels ont pour finalité d'amortir les chocs qui pourraient frapper les personnes les plus vulnérables d'une société, et de contribuer à plus de justice sociale. Sous l'impulsion des politiques d'austérité encouragées en Tunisie par le Fonds Monétaire International (FMI), les parts des dépenses d'éducation et de santé dans le budget de l'État ont subi une forte baisse entre 2011 et 2019, passant respectivement de **26,6%** à **17,7%** pour l'éducation et de **6,6%** à **5%** pour la santé.

Une conséquence directe de la directive de maîtrise des finances publiques a été la chute en matière de provision de ces services et de leur qualité; faute de moyens, ces derniers ne parviennent même plus à atteindre ni à protéger les plus pauvres, laissant ainsi la pauvreté augmenter. La fracture territoriale qui sépare la côte du reste du pays, est révélatrice de grandes disparités en matière de développement.



En 2019, un habitant de Tataouine, région la plus touchée par le chômage (**28,7%**), a quatre fois plus de chance d'être au chômage qu'un habitant de Monastir (**9,1%**).

En ce qui concerne l'accès aux services publics, la situation est tout aussi préoccupante. De même en matière de services de santé, Tunis dispose de **10,2** lits de réanimation pour **10 000** habitants contre **0** lits à Tataouine, Gafsa, Sidi Bouzid et dix autres régions du pays. Le statut de «région-victime» désormais reconnu dans le cadre de la loi sur la justice transitionnelle témoigne bien de l'ampleur de cette fracture et du sentiment d'injustice qui parcourt ces régions de l'intérieur, véritables laissées-pour-compte du développement économique et social du pays.

Certaines formes d'inégalités, telles que les inégalités de genre, sont plus difficiles à entrevoir. Si le marché de l'emploi reste difficile d'accès pour les diplômés et les jeunes, il l'est encore plus pour les femmes. De même en 2019, elles sont deux fois plus touchées par le chômage que les hommes (**21,7%** contre **12,1%**). Pourtant les femmes sont un pilier essentiel de l'économie tunisienne, qui plus est exercent (en sus de leur activité professionnelle/économique) un travail qui reste souvent invisible et systématiquement non rémunéré (tâches domestiques et de soins); A ce titre, elles consacrent en moyenne 8 fois plus de temps que les hommes pour l'accomplissement du travail domestique. Ce travail non rémunéré est également à lier au recul des services publiques, dont l'absence ou la faible qualité se répercute généralement sur les femmes.

Afin d'encourager une meilleure redistribution des richesses et des opportunités, il paraît donc nécessaire de réformer le système fiscal tunisien. En effet, ce dernier pèse de manière démesurée sur la classe moyenne et pauvre au profit des plus aisés. Ce système est modelé par la vision néolibérale préconisée par les institutions financières internationales qui ont encouragé la libéralisation de l'économie tunisienne à travers de vastes plans d'ajustements structurels à partir des années 1980. Cela a encouragé le développement du secteur privé pour servir les plus aisés, au détriment de services publics essentiels de qualité et accessibles à tous. Ces politiques de libéralisation consistent à faire prévaloir les impôts indirects et à alléger le coût du capital. Elles sont l'expression claire et explicite d'un système inégalitaire à travers une charge fiscale qui pèse disproportionnellement sur tous les tunisiens sans considération de leurs revenus. A titre d'exemple en 2018, les impôts indirects (TVA, droit de consommations et de douanes et autres taxes) représentaient près de deux-tiers des contributions collectées.

En ce qui concerne l'impôt direct, l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) représente la deuxième source de recettes fiscales après la TVA. Plusieurs réformes fiscales mises en place depuis les années 1990 et confirmées par la loi de finance de 2017 ont érodée la progressivité de l'IRPP au profit des tranches de revenus les plus élevés.

Des inégalités de traitement sont aussi à déplorer. Les citoyen.ne.s ne disposant pas tous du même statut, ne sont pas tous égaux face à l'impôt. Tandis que les salariés, eux y sont pleinement soumis, d'autres catégories de travailleurs indépendants tombant sous le régime forfaitaire y contribuent peu voire pas du tout. Ces derniers rapportent en moyenne **0,2%** des recettes fiscales. Les revenus du capital sont également moins imposés que ceux du travail et se voient appliquer un taux proportionnel de **10%**.

Enfin, il est à déplorer que l'effort fiscal entre ménages et entreprises ne soit pas mieux réparti. Les entreprises tunisiennes bénéficient de nombreuses incitations fiscales et ne participent aujourd'hui qu'à hauteur de **11%** à l'effort fiscal du pays. En effet, pendant les dix années précédant la révolution (2002-2011) la moyenne des incitations fiscales représentait **70%** des recettes fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés. De plus, le FMI estime que le coût des dépenses fiscales en 2016 avoisinait les **3%** du PIB, ce qui est supérieur au budget de la santé publique (1.8% du PIB), et aux mesures exceptionnelles prise pour faire face au coronavirus qui constituent 1.8% du PIB.

Face à cette situation, l'administration fiscale fait état d'un manque criant de ressources humaines et matérielles qui se manifeste par un contrôle fiscal défaillant et incapable d'endiguer la fraude. En effet, le conseiller du Premier Ministre précédent chargé de la réforme fiscale a déclaré que la fraude fiscale est estimée à **25 milliards de dinars**, soit **24% du PIB**. Il est estimé que dans un scénario où le gouvernement récupérerait **10%** de ce montant, on pourrait augmenter le budget dédié à la santé de **116%** (plus que le double); alors qu'une récupération de **25%** du montant de cette fraude aurait permis au gouvernement d'augmenter les dépenses dédiées à la réponse coronavirus de près de **350%**. A partir de 2014, les recettes issues de l'impôt sur les sociétés ont connu une chute créant un écart conséquent avec les recettes issues de l'IRPP. Les recettes fiscales issues de l'impôt sur le patrimoine, les dividendes et l'héritage sont encore plus faibles. L'impôt sur le patrimoine ne représente que 0,3% des de ces recettes. L'ensemble de ces éléments confirment le biais du régime fiscal tunisien en faveur du capital et des plus riches.

Oxfam est pourtant convaincue qu'il est possible de faire de la fiscalité tunisienne un véritable instrument de redistribution des richesses, notamment dans le contexte actuel de la pandémie, et formule donc les recommandations suivantes:

RENFORCER LES MESURES D'URGENCE EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS POUR FAIRE FACE À L'IMPACT DU CORONAVIRUS

Surmonter cette pandémie implique de mettre en place des mesures d'urgence permettant de contenir la chute des recettes publiques grâce à de nouveaux impôts de solidarité ainsi qu'en allégeant la charge de la dette. Les revenus dégagés pourraient être alloués aux ménages les plus vulnérables.

- L'instauration d'urgence d'un impôt progressif sur la fortune afin de dégager des revenus pour financer la réponse à la crise actuelle
- La formulation d'une requête envers les créiteurs étrangers de la Tunisie, notamment les IFI, pour annuler les paiements de la dette pour les années 2020 et 2021.
- L'augmentation des transferts en espèce afin qu'ils couvrent au minimum le SMIG et les étendre aux travailleurs les plus vulnérables.

EN PARALLÈLE AVEC LES MESURES D'URGENCE, ADOPTER DES ORIENTATIONS POUR UNE RELANCE À TRAVERS UNE FISCALITÉ JUSTE ET ÉQUITABLE.

Une profonde réforme du système fiscal est nécessaire si l'on souhaite construire un modèle social plus juste.

DES POLITIQUES SOCIALES ESSENTIELLES

- Tourner la page sur les politiques d'austérité et élaborer des propositions politiques alternatives plus justes
- Augmenter les dépenses publiques dans le secteur de la santé afin d'atteindre 5% du PIB.
- Développer un système de protection sociale et universelle

VERS UNE RÉFORME DU SYSTÈME FISCAL TUNISIEN

- Mieux répartir l'effort fiscal entre les différents revenus et imposer davantage le patrimoine et le capital sous ses différentes formes
- Diminuer le recours à l'imposition indirect (notamment le recours à la TVA)
- Améliorer la récolte et la progressivité de l'impôt sur le revenu
- Renforcer la lutte contre la fraude fiscale en allouant plus de moyens aux administrations concernées
- Mettre fin aux incitations fiscales non productives

INTRODUCTION

Comme le révèle Oxfam dans son dernier rapport sur les inégalités mondiales¹, le fossé entre les plus grandes fortunes de la planète et le reste de l'humanité n'en finit plus de se creuser. En 2019, les 2153 milliardaires du monde entier ont accaparé à eux seuls plus de richesse que celle détenue par 4,6 milliards de personnes, soit **60%** de la population mondiale. Alors qu'une poignée d'ultra-privilegiés poursuit ainsi son enrichissement, la moitié la plus pauvre du globe survit de son côté avec moins de 5 dollars par jour, ce qui équivaut en moyenne à 14 TND par jour. La crise actuelle du coronavirus et son impact sur l'économie mondiale risque d'accentuer cette fracture et de creuser encore davantage les inégalités si rien n'est fait pour venir en aide aux plus démunis.e.s. En effet, des analyses récentes indiquent qu'entre 6 et 8% de la population mondiale pourrait basculer dans la pauvreté, représentant ainsi un recul de 30 ans en matière de lutte contre la pauvreté dans certaines régions comme au Moyen-Orient et l'Afrique du Nord où l'on estime que 45 millions de personnes risquent de basculer dans la pauvreté ².

La Tunisie n'échappe pas à cette tendance mondiale et force est de constater la persistance d'inégalités profondes au sein de la société tunisienne depuis de nombreuses années. L'élan démocratique insufflé par la révolution de 2011 n'a malheureusement pas engendré à ce jour de réductions effectives de ces inégalités. Ces dernières risquent désormais de s'aggraver sous les effets dévastateurs de la crise économique et sanitaire accentuées par les politiques d'austérité adoptées depuis le début de la transition démocratique Tunisienne. Selon le nouvel indice d'engagement à la réduction des inégalités (ERI) élaboré par Oxfam et DFI en 2018³ la Tunisie occupe le 40ème rang mondial et arrive à la 1ère place parmi les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient. S'agissant d'un indice de mesure de l'engagement des pouvoirs publics dans les réformes à engager, il permet de révéler les écarts possibles entre la volonté politique/les engagements eu égard à la réalisation de l'objectif de développement durable de réduction des inégalités (n°10) et les résultats effectifs. Ce bon classement relatif, comparé à d'autres pays de la région, doit toutefois être nuancé; en effet, il s'explique avant tout par l'existence d'un socle social solide acquis depuis l'indépendance et ayant permis à la société tunisienne de mieux résister aux effets délétères des politiques néolibérales imposées depuis maintenant plus de trois décennies.

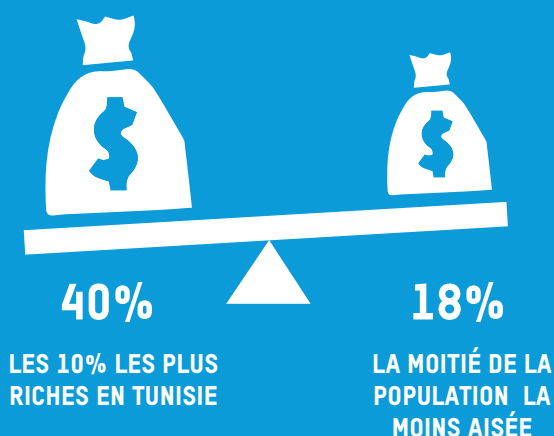
Toutefois, le pays reste aujourd'hui confronté à des inégalités profondes qui traversent l'ensemble de la société et alimentent des clivages toujours plus importants entre les régions, les personnes selon leur richesse, leur revenu et leur genre. En 2017, les **10%** les plus riches en Tunisie détenaient plus de **40%** du revenu national contre seulement **18%** pour la moitié de la population la moins aisée⁴. Le taux de pauvreté, lui aussi, reste aujourd'hui beaucoup trop élevé et toucherait **28%** de la population totale⁵. Un système fiscal juste et un modèle de politiques publiques priorisant l'investissement en matière de protection sociale et d'accès universel à la santé et l'éducation de qualité comptent parmi les principaux outils à disposition des Etats pour réduire les inégalités et la pauvreté. Or, le système fiscal tunisien, tel qu'il est aujourd'hui, ne favorise pas un meilleur partage des richesses. Il s'inscrit, au contraire, dans une dynamique de reproduction des inégalités existantes.

En Avril 2020, le FMI a approuvé un prêt d'urgence de 745 millions de dollars américains (USD) afin de financer la réponse du gouvernement tunisien à la crise du coronavirus⁶. Malgré ces fonds, la Tunisie fait face à des problèmes structurels qui sont dus à des recettes fiscales insuffisantes basées sur un système régressif, et des services de base sous-financés en raison des mesures d'austérité qui empêchent aujourd'hui le pays de répondre à la crise sans recourir une fois de plus à l'endettement. En effet, selon la lettre du gouvernement adressée au FMI, la Tunisie a été frappée de plein fouet par la pandémie avec près de 400000 emplois (directs et indirects) liés au tourisme menacés⁷. Cette situation s'ajoute à des inégalités préexistantes et complexes en Tunisie; de même l'accès inégal aux services essentiels et de base, le déficit et les failles du système de protection sociale font apparaître un appareil étatique dans l'incapacité de faire face, soutenir et protéger celles et ceux qui, au lendemain de cette crise, se retrouveront sans aucune source de revenu. Le virus n'a fait qu'aggraver la crise économique et sociale qui se profilait suivant près d'une décennie de politiques d'austérité.

Dans ce contexte et comme en atteste la récurrence des mouvements de protestation à travers le pays, les tunisien.ne.s attendent de la part des pouvoirs publics de nouvelles orientations politiques permettant de répondre à l'idéal de justice sociale auquel ils aspirent. La réalité imposée par le coronavirus est une opportunité pour les autorités tunisiennes de remettre les politiques économiques et sociales sur le chemin de l'équité et de l'égalité et des politiques socio-économiques qui aspirent aux impératifs de justice sociale réclamés par la révolution Tunisienne. C'est dans cette optique qu'Oxfam, présente en Tunisie depuis 2012, entend contribuer au débat démocratique en plaidant pour l'instauration d'un modèle de développement économique fondé sur des principes d'équité et de justice sociale.

Avec cette note, Oxfam propose une analyse et des recommandations spécifiques sur un aspect trop souvent négligé des politiques de lutte contre les inégalités et la pauvreté : la réforme du système fiscal. L'arrivée du nouveau gouvernement sur fond de crise politique, les discussions à venir autour d'un nouveau programme de financement avec le Fonds Monétaire International (FMI) tout comme les réponses urgentes qu'il faudra apporter face à la crise sanitaire et économique actuelle, sont autant d'opportunités à saisir pour une réforme en profondeur du système fiscal et à la promotion de mesures propres à soutenir l'émergence d'une fiscalité plus juste, redistributive et contribuant pleinement à la réduction des inégalités.

EN 2017, LES 10% LES PLUS RICHES EN TUNISIE DÉTENAIENT PLUS DE **40%** DU REVENU NATIONAL CONTRE SEULEMENT **18%** POUR LA MOITIÉ DE LA POPULATION LA MOINS AISÉE



**I. DES INÉGALITÉS
CROISSANTES ET
MULTIDIMENSIONNELLES
MISES À NU PAR LA CRISE DU
CORONAVIRUS**

La révolution de 2011 a révélé la faillite d'un modèle de développement à bout de souffle miné par les difficultés économiques, l'explosion du chômage, la corruption et le creusement des inégalités dans de nombreux domaines (accès aux services publics, à l'emploi, aux revenus...). La lutte contre les inégalités s'est d'ailleurs très vite imposée au cœur du débat public au cours de la période post-révolution. Pour autant, après presque dix ans de transition démocratique, ces inégalités ne se sont pas résorbées et ont même continué de s'accroître. Si de nombreux acquis ont pu être obtenus sur le plan des libertés politiques et de l'état de droit, les enjeux de justice sociale sont pour l'instant restés à la traîne.

Sur le terrain de la lutte contre la pauvreté, la dernière enquête nationale de l'INS (2015) semble indiquer une amélioration relative avec un taux de pauvreté officiel qui est passé de **21,3%** en 2010 à **15,2%** en 2015⁸. Sur la même période, l'indice de GINI mesurant les inégalités de revenu, se serait également amélioré, passant de 0,35 à 0,32 comparé à 0.31 pour l'Égypte et 0.39 pour le Maroc⁹. Le taux de pauvreté au niveau national cache cependant des écarts considérables entre les régions dont certaines n'ont clairement pas bénéficié de cette baisse. La pauvreté est par ailleurs largement perçue aujourd'hui comme ayant augmenté depuis les derniers chiffres officiels de 2015. Une étude plus récente du Centre de Recherche et d'Études Sociales (CRES) estime que le taux de pauvreté en Tunisie atteindrait plutôt **28%** en moyenne¹⁰. Ce taux va probablement augmenter à cause des répercussions de la crise du coronavirus et de la contraction économique prévue de **4.3%** en 2020¹¹. La récession attendue va affecter les revenus de l'État ce qui va probablement affecter les services essentiels qui souffrent déjà d'un manque de ressources humaines et financières.



Il est en effet estimé que les recettes fiscales pour 2020 vont diminuer de 5,194 milliards de Dinars, au moins, équivalant à 4.5% du PIB, soit une perte de près de 15% relativement aux recettes prévues pour 2020¹².

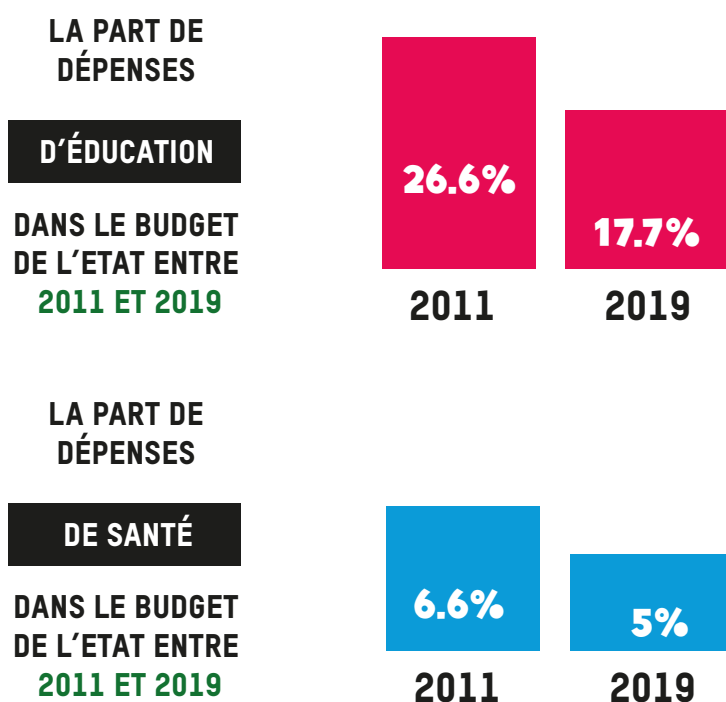


UNE INFRASTRUCTURE DE SERVICES PUBLIC DÉTÉRIORÉE ET INÉGALE

Les dépenses pour financer les services de base et la protection sociale sont une forme de partage et redistribution des richesses permettant une croissance inclusive. Cela implique notamment une allocation non négligeable de ces ressources au financement de services publics de qualité, de minimas sociaux ou encore de divers dispositifs de subventions. Accéder et jouir de ces services ne constitue pas seulement un droit humain, mais aussi protège la population, surtout les plus pauvres, dans les temps de crise. De même une infrastructure sociale forte et inclusive aurait joué un rôle majeur de soupape de sécurité à la majorité des Tunisiens souffrant des contre coups de la crise du coronavirus, ce qui se révèle aujourd'hui défaillant à plus d'un titre.

En effet, le budget alloué aux services publics souffre à cause d'une politique fiscale qui réduit les recettes par la fraude et les nombreuses exonérations fiscales accordées. D'après les données du FMI, le coût des «dépenses fiscales» (tous les mécanismes d'allègement d'impôt y compris les exonérations fiscales) avoisinerait les **3%** du PIB¹³, un montant largement supérieur aux dépenses publiques de santé (**1,8%** du PIB). Il en résulte un niveau de dépenses sociales bien trop faible ayant pour conséquence d'aggraver les inégalités d'accès aux services de santé, d'éducation ainsi que d'autres services essentiels à la promotion d'une plus grande égalité des chances.

La situation s'est par ailleurs dégradée ces dernières années sous l'influence des politiques d'austérité menées suivant les recommandations et conditions des institutions financières internationales. Oxfam a ainsi constaté qu'entre 2011 et 2019, les parts des dépenses d'éducation et de santé dans le budget de l'Etat ont subi une forte baisse, passant respectivement de 26,6% à 17,7% pour l'éducation et de 6,6% à 5% pour la santé¹⁴, en dépit d'une augmentation relative en 2019 par rapport à 2018



Un système de santé sous perfusion

Les progrès importants réalisés depuis l'indépendance dans le domaine de la santé sont aujourd'hui remis en question pour une large frange de la population dont les difficultés d'accès aux soins s'accroissent. La détérioration des services publics de santé est d'ailleurs à l'origine de nombreuses contestations populaires qui ont éclaté ces dernières années. L'inégalité en matière d'accès à la santé s'est manifestée pleinement durant la pandémie du coronavirus où la détérioration des services en manque de ressources s'est avéré être la menace la plus importante à la vie des tunisiens. En effet cette crise a exposé l'état de handicap préexistant du système de santé en Tunisie qui conditionne la protection de la vie des personnes en fonction de leur région et revenu.

En effet, tandis que Tunis possède 10.2 lits de réanimation pour 10 000 habitants, Tataouine¹⁵, Gafsa, Sidi Bouzid et dix autres régions possèdent 0 lits pour 10 000 habitants. La distance moyenne d'accès à un établissement hospitalier à vocation universitaire varie entre **219** et **333 km** pour **6** gouvernorats du Centre-ouest et du Sud¹⁶; de ce fait, les populations de ces régions sont fortement pénalisées. Les zones rurales sont par conséquent les plus désavantagées face à la propagation du coronavirus.



Face aux défaillances du système public et à la faiblesse des moyens qui lui sont alloués, on assiste de surcroît au développement d'un secteur privé qui représente aujourd'hui **42.4%** des prestations de santé¹⁷. Entre 2014 et 2019, le nombre de lits dans les hôpitaux publics a augmenté de **6.1%** par rapport à une augmentation de **85%** pour les cliniques privées¹⁸. Cela est le résultat du sous-financement du système de santé publique supposé servir tous les Tunisiens, et surtout les plus défavorisés. La négligence du système de santé publique se manifeste par le fossé énorme avec le système de santé privé en matière d'équipement et de personnel. Par exemple, en 2017, on compte pour le secteur privé **131** scanners et **55** IRM en comparaison avec **48** et **10** respectivement pour le secteur public¹⁹.



Ces données sont alarmantes, particulièrement en temps de pandémie que nous pouvons considérer comme une mise à l'épreuve des systèmes de santé existants. La substitution progressive du privé au public crée un système à deux vitesses où la santé des Tunisiens et leur survie au coronavirus sont conditionnées par leurs revenus et leur proximité au centre économique et politique du pays.



**UN MÉDECIN POUR 2,8 MALADES
2012**



**UN MÉDECIN POUR 5 MALADES
2016**

Une éducation oui! Mais à quel prix?

Les dépenses d'éducation demeurent relativement plus élevées; étant le deuxième poste budgétaire après le service de la dette, elles affichent cependant une tendance à la baisse. Cette baisse inquiétante remet en cause le principe d'éducation gratuite et inclusive, véritable pilier du modèle social tunisien depuis l'indépendance.

Le manque d'investissement dans les infrastructures éducatives, l'absence de moyens alloués pour la formation des enseignants ou encore les plafonds imposés à leur recrutement fragilisent une offre éducative publique qui est de plus en plus délaissée par les familles aisées. Tout comme pour la santé, ce désengagement de l'Etat favorise l'émergence progressive d'un système éducatif dual, profondément générateur d'inégalités. Depuis 2010, les inscriptions dans les écoles publiques ont baissé de **8%** tandis que celles des écoles privées ont augmentées de **37%**²⁴.

Garantir l'égalité des chances suppose également de pouvoir s'appuyer sur un système éducatif véritablement inclusif ayant vocation à réduire les disparités sociales qui découlent des inégalités de revenus et des différences liées au milieu d'origine.

En Tunisie, l'école publique s'est beaucoup dégradée et ne semble plus jouer son rôle d'ascenseur social. Les écarts de fréquentation en fonction des niveaux de revenus sont élevés. Selon le dernier rapport de l'UNICEF sur la Tunisie²⁵, plus de **95%** des enfants des milieux les plus riches fréquentent le lycée contre moins des deux tiers pour les enfants des milieux pauvres.

Le secteur privé dans l'enseignement prend de plus en plus d'ampleur, notamment depuis 2010, creusant des écarts en termes de résultats aux différents niveaux du primaire et du secondaire²⁶.

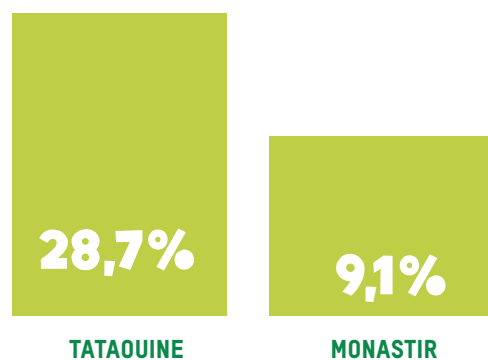
Le genre et le milieu géographique influencent également fortement les chances de réussite scolaire. Si le taux d'analphabétisme continue de diminuer dans le pays, il reste néanmoins 2,5 fois plus élevé en milieu rural et ce sont surtout les femmes rurales qui en souffrent le plus avec un taux de **30,3%**. Seulement **40.1%** des femmes rurales ont eu une éducation secondaire²⁷. Aussi, le système éducatif public souffre d'un déficit qualitatif important au point de ne plus être aujourd'hui la principale source d'éducation des jeunes qui lui préfèrent désormais internet²⁸. Cette perte de qualité et la faible adéquation du système éducatif tunisien aux besoins du marché du travail ne contribuent pas à améliorer la situation des diplômés qui souffrent déjà beaucoup du mauvais contexte économique et affichent un taux de chômage très élevé.

La crise du coronavirus n'a fait qu'accentuer les inégalités en matière d'éducation. Les mesures prises par le gouvernement afin d'éviter la contagion, notamment le confinement, ont interrompu les cycles scolaire et universitaire des jeunes Tunisiens. Le secteur privé s'est vite adapté à la situation pour assurer la continuité de l'année scolaire et la poursuite des cours à distance. Le droit à l'éducation n'est pas égal pour tous pendant la crise du coronavirus, bénéficiant davantage à ceux dont les parents disposent des moyens pour les inscrire dans des écoles privées. Même pour ceux qui ont la possibilité de continuer la scolarité en ligne, cela n'est possible qu'à travers l'augmentation des charges de soins non-rémunérées effectuées par les femmes. De l'autre côté, le système public ne peut concurrencer ces dernières avec ses infrastructures vétustes et renforcées par les inégalités régionales en Tunisie. Ainsi poursuivre les cours en ligne s'avère difficile dans les zones rurales tel que le Nord-Ouest ou le Centre Ouest où la densité d'abonnement à l'internet fixe est de **17.6%** et **16.9%** respectivement, alors que ce taux atteint les 59.6% et 41.6% à Tunis et le Centre Est respectivement²⁹. De ce fait, les cours de l'école publique ont été assurés sur la télévision nationale. Bien que cela résolve quelques contraintes imposées par la crise du coronavirus, la pandémie a non seulement creusé davantage le fossé entre le privé et le public, mais aura aussi fortement impacté les débouchés des diplômés sur le marché du travail dans le futur.



UNE FRACTURE TERRITORIALE QUI S'AGGRAVE

Malgré l'adoption de nouvelles mesures en faveur du développement régional, les inégalités en Tunisie s'expriment aussi d'un point de vue géographique à travers d'importantes disparités territoriales qui continuent de se creuser. Le processus de décentralisation peine à se mettre en place en dépit de l'adoption du code des collectivités locales en 2018 et de la tenue des élections municipales en 2019. Les écarts constatés en termes d'éducation, de santé, de pauvreté, d'infrastructures ou encore d'accès à l'emploi ne cessent en effet de s'amplifier entre d'un côté les régions côtières où se concentrent les compétences et opportunités économiques, et de l'autre, les régions intérieures peu industrialisées et cumulant les difficultés. **92%** des entreprises privées sont ainsi implantées sur le littoral tunisien et les régions urbanisées³⁰. Il en résulte notamment de profondes inégalités en matière d'accès au marché du travail. Dans la région de Tataouine, la plus touchée par le chômage (taux de 28,7%), le risque d'être chômeur est plus de trois fois supérieur à celui rencontré dans le gouvernorat de Monastir (9,1%) en 2019³¹. De la même manière, le niveau de pauvreté varie très fortement en fonction des régions. Selon les dernières estimations de 2015, le taux de pauvreté était de 5,3% pour le Grand Tunis alors qu'il s'élevait respectivement à **28,4%** et **30,8%** dans les régions du Nord-Ouest et du Centre Ouest. Ces écarts sont encore plus conséquents en matière d'extrême pauvreté, les taux variant de **0,3%** pour Tunis à **8,4%** dans le Centre Ouest³². Cette réalité inquiétante affaiblit la situation des ménages vivant en zones rurales et aussi des plus pauvres afin de affronter la pandémie. En effet, **16,5%** des habitants en milieu rural et près de **20%** du quintile le plus pauvre des Tunisiens ne possèdent pas une installation de lavage des mains où l'eau et le savon sont présents³³. Ainsi, pour une proportion significative de la population, le simple geste de se laver les mains avec du savon pour se protéger du virus n'est pas possible. L'apparition de nouvelles notions comme le statut de «région-victime» désormais reconnu dans le cadre de la loi sur la justice transitionnelle reflète bien l'ampleur de cette fracture territoriale et le sentiment d'injustice qui parcourt ces régions de l'intérieur, véritables laissées-pour-compte du développement économique et sociale du pays.



TAUX DE CHÔMAGE EN 2019

Une protection sociale fracturée

Les dépenses publiques en Tunisie ne contribuent pas suffisamment au financement des divers mécanismes de subventions sensés compenser en partie les écarts de revenus. Moins de **5%** du PIB est consacré aux subventions de compensation des prix dont plus de la moitié (**55%**) subventionne les énergies (pétrole et gaz), **36%** l'alimentation et **9%** le transport pour l'année 2018³⁴. Ces subventions sont aujourd'hui dans le collimateur des institutions financières internationales et, selon les calculs d'Oxfam, leur part dans les dépenses de l'Etat serait passée de **16%** à **13%** entre 2012 et 2018 ³⁵.

L'Etat tunisien a par ailleurs entrepris une levée partielle de ces subventions dans le cadre de la loi de finance de 2019. Bien qu'elles bénéficient d'une manière disproportionnée aux plus aisés, elles constituent une des rares mesures de protection sociale universelle³⁶.

Outre les subventions, les programmes de transferts sociaux PNAFN (programme national d'aide aux familles nécessiteuses) et AMG (Assistance Médicale Gratuite) constituent les mesures de protection principales les plus importantes aux Tunisiennes défavorisées. Les dépenses en cette matière constituent **2.2%** du PIB en 2019 ³⁷. Celles-ci souffrent de problèmes de ciblage dont des modèles estiment des erreurs d'exclusion arrivant à 50% ³⁸.

Malgré ces problèmes, ces programmes ont permis au gouvernement de fournir une réponse au coronavirus pour aider les plus défavorisés. Ainsi, **450 millions de Dinars** ont été alloués pour aider les familles à revenu bas³⁹. Mais ces mesures sont loin d'être suffisantes puisqu'il s'agit d'un paiement unique d'un montant allant de 50 à 200 Dinars, ce qui reste en de çà du SMIG fixé à 343 Dinars pour 40h de travail hebdomadaire. Cela est loin d'être suffisant dans un contexte où **53.4%** des Tunisiennes travaillent dans le secteur informel⁴⁰ et dont la majorité a vu son revenu suspendu pendant au moins 2 mois de confinement. En effet, une enquête de l'INS et de la Banque Mondiale a révélé que **77.8%** des **20%** des travailleurs.e.s les plus pauvres ont perdu tout leur salaire durant la période de confinement, contre seulement **33.1%** des travailleurs les plus riches. S'ajoute à cela, **41.3%** s des **20 %** des ménages les plus pauvres ont été affecté par une perte d'emploi durant la période de confinement, contre **16.4%** des ménages les plus riches⁴¹. Les travailleurs.e.s les plus pauvres sont susceptibles de se retrouver dans le secteur informel où ils ne disposent par ailleurs pas d'une couverture sociale leur permettant de faire face aux mauvais jours et aux dépenses de soins induites par les maladies. En somme, malgré les efforts déployés, les transferts sociaux pendant la pandémie s'avèrent insuffisants.

« Je travaille en tant qu'électricien depuis l'âge de 15 ans. Je n'ai jamais songé travailler dans le formel jusqu'à l'arrivée de la pandémie du Coronavirus. Le virus a représenté un signal d'alarme pour tous les travailleurs dans l'informel. Je pense qu'il est temps que l'État se tourne vers nous et nous accorde plus de facilités pour nous inclure dans le secteur formel. Bénéficier des services publics, c'est une question de vie ou de mort dans ce pays ».

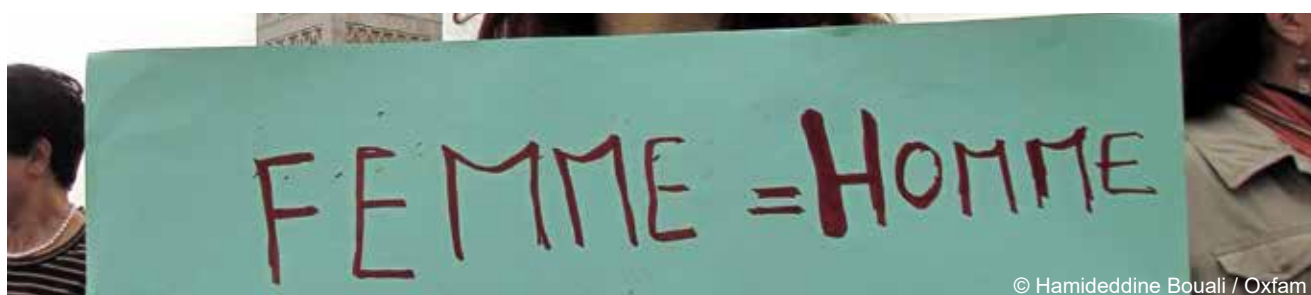
**HOSNI, UN TUNISIEN ÂGÉ DE 45 ANS
QUI TRAVAILLE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION À SOUSSE**

LES INÉGALITÉS DE GENRE BIEN ANCRÉES MALGRÉ DE RÉCENTS PROGRÈS

La société tunisienne est également marquée par les inégalités de genre et les discriminations de toutes sortes exercées à l'encontre des femmes. Cette dimension sexiste est fortement ancrée dans les représentations et l'ordre social établi en Tunisie.

Depuis 2011, d'importantes avancées législatives ont pu être enregistrées grâce à la mobilisation des associations pour les droits des femmes et des droits humains. C'est le cas par exemple de la règle de la parité instaurée dans les listes électorales des législatives et municipales ou encore de l'adoption en juillet 2017 de la loi organique relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, véritable première historique dans la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord.

Un profond décalage persiste toutefois entre ces grands principes énoncés dans la loi et la réalité quotidienne des femmes tunisiennes. Dans la vie privée comme dans la vie publique, les femmes restent confrontées à de trop nombreuses inégalités et injustices. Elles sont notamment fortement discriminées face à l'emploi. Si l'accès au marché du travail s'avère très compliqué pour les jeunes et les diplômés, il devient un parcours de la combattante pour les femmes qui sont pratiquement deux fois plus touchées par le chômage que les hommes. En début d'année, le taux de chômage s'élevait à **21,7%** pour les femmes contre **12,1%** pour les hommes.⁴²



L'ENQUÊTE NATIONALE BUDGET-TEMPS RÉALISÉE EN TUNISIE EN 2005-2006 A PERMIS D'ÉVALUER LA VALEUR GLOBALE DU TRAVAIL DOMESTIQUE OU MÉNAGER RENDU DANS LE MÉNAGE À **23,8 MILLIARDS DE DINARS**, CE QUI CORRESPONDRAIT À L'ÉQUIVALENT DE **64%** DU PIB NATIONAL. LA VALEUR DES SERVICES RENDUS HORS MÉNAGE EST ESTIMÉE À UNE VALEUR GLOBALE DE **1,2 MILLIARD DE DINARS**, CE QUI CORRESPOND À **3,2%** DU PIB. AU TOTAL, LE TRAVAIL DOMESTIQUE RÉALISÉ DANS ET HORS MÉNAGE REPRÉSENTERAIT L'ÉQUIVALENT DE **67%** DU PIB, SANS TOUTEFOIS ÊTRE VISIBLE OU COMPTABILISÉ.

Cette inégalité face à l'emploi ne signifie pas que les femmes travaillent moins, bien au contraire. Comme ailleurs dans le monde, les femmes assument une charge de travail «non rémunéré» (tâches domestiques et de soins) très importante et largement supérieure à celle des hommes. Une enquête nationale menée en 2005-2006 sur le budget «temps» des femmes et des hommes en Tunisie ⁴³ révèle que les premières consacrent en moyenne **5h16** par jour à l'accomplissement du travail domestique contre seulement **39** minutes pour les hommes. Faute de pouvoir accéder facilement à un emploi formel, les femmes sont également très nombreuses à exercer une activité dans le secteur informel (près de 45%), n'ayant souvent pas d'autre choix que d'accepter des emplois précaires, peu décents et n'offrant pas de protection sociale ⁴⁴. S'ajoute à cela, le fait que près de **40%** des femmes tunisiennes travaillent dans des secteurs qualifiés à haut risque; il s'agit aussi des secteurs d'activités économiques les plus affectés par la pandémie et susceptibles de perdre beaucoup d'emploi, notamment l'industrie manufacturière et le commerce⁴⁵.

La politique fiscale en Tunisie et les diverses mesures d'austérité budgétaire qui l'accompagnent (recours accru à une taxation indirecte, diminution des subventions, réduction des dépenses publiques, etc.) pénalisent les femmes de manière disproportionnée. La suppression ou diminution progressive des subventions, exigée par les IFI, notamment dans le secteur de l'énergie ⁴⁶, au motif qu'elles profitent aussi aux plus riches, a également des conséquences négatives sur les femmes des foyers les plus modestes. Ce sont elles qui paient le prix fort de la hausse des dépenses de transport, de cuisine, de chauffage, etc. engendrée par les baisses de subventions.

40% des femmes tunisiennes dans le marché de travail se trouvent dans des secteurs à risques. Il s'agit des secteurs d'activités économiques les plus affectés par la pandémie



© Hamieddine Bouali / Oxfam

De la même manière, la réduction des budgets alloués aux services publics essentiels pénalise là aussi les femmes en premier lieu. Ces coupes dans les dépenses publiques sont en effet le plus souvent compensées par une augmentation du temps de travail non rémunéré assumé par les femmes. En Tunisie, le désengagement de l'Etat du secteur de la santé a entraîné une hausse du temps quotidien consacré par les femmes à la prise en charge des personnes ayant besoin de soins. Les femmes tunisiennes consacrent en moyenne **24 minutes** par jour à ce travail de soin, et ce temps s'élève à **41 minutes** pour les femmes mariées ⁴⁷.

Plus globalement, il importe que les questions liées aux inégalités fiscales et leur impact sur la situation des femmes soient beaucoup mieux intégrées dans les réflexions en cours et puissent déboucher sur des mesures fiscales concrètes permettant d'améliorer l'autonomisation et la participation des femmes à la vie économique et politique du pays. Cela est d'autant plus important lorsque nous analysons la réponse du gouvernement à la crise induite par le coronavirus qui, en l'absence d'une budgétisation sensible au genre entre autres choses, n'adresse pas les inégalités de genre et tend même à les accentuer par certaines mesures adoptées.

Lutter efficacement contre toutes ces inégalités implique d'agir sur plusieurs fronts en même temps: améliorer l'accès aux opportunités économiques et au travail décent, défendre et renforcer des services publics de qualité, lutter contre la corruption, et réduire les disparités régionales tout comme les discriminations liées au genre. Dans cette optique, la réforme fiscale constitue un des leviers fondamentaux de l'action publique qui, lorsqu'elle est bien menée, peut fortement encourager une meilleure redistribution des richesses. A l'échelle mondiale, aucun pays n'a réussi à réduire les inégalités de manière significative et durable sans passer par la mise en place d'un système fiscal juste et équitable.

La Tunisie d'aujourd'hui est mise à mal par un système fiscal inéquitable qui a failli depuis des décennies dans sa mission redistributive et de génération de ressources suffisantes pour faire face à des chocs tels que ceux induits par la crise du coronavirus. Dans les parties suivantes, Oxfam propose un rapide état des lieux du système fiscal tunisien et en expose ensuite ses principales limites au regard des impératifs d'équité. Sur la base de cette analyse, Oxfam formule des pistes et recommandations destinées à faire de l'impôt en Tunisie un véritable instrument de lutte contre les inégalités et de reprise post-crise du coronavirus.

II. LE SYSTÈME FISCAL TUNISIEN, UN SYSTÈME INÉGALITAIRE



© Hamideddine Bouali / Oxfam

Le bilan inégalitaire en matière de services publics essentiels et la réponse timide durant la pandémie pour protéger les plus vulnérables, sont le résultat d'un système fiscal qui favorise les profits et les richesses excessives et pèse le plus sur la classe moyenne et pauvre. Bien que les recettes fiscales en Tunisie soient relativement élevées dans la région elles n'ont représenté en 2018 que **23,2%** du PIB avec une moyenne qui s'établit à **21,4%** au cours des dix dernières années⁴⁸. Ces recettes sont en réalité inégalement réparties, se traduisant par des efforts de collecte insuffisants pour réduire les inégalités et faire face à l'augmentation du service à la dette publique.

Un glissement néo libéral de la politique fiscale depuis plusieurs décennies

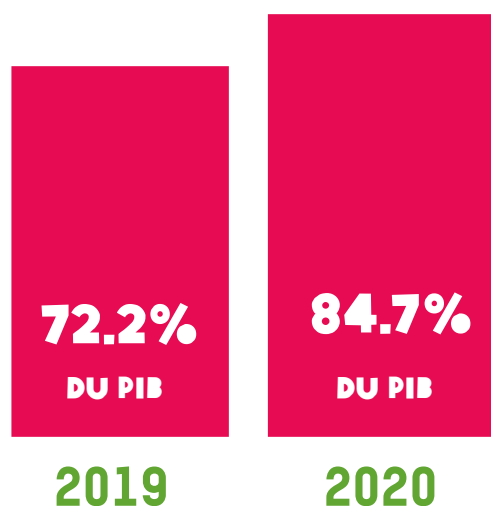
A l'instar de nombreux pays en développement, la fiscalité en Tunisie est aujourd'hui fortement imprégnée de la vision néolibérale préconisée par les IFI. À la suite du premier plan d'ajustement structurel (PAS) de la fin des années 80, l'impératif d'équité face à l'impôt s'est peu à peu effacé pour laisser place à une logique de libéralisation économique qui a imprimé sa marque sur les politiques fiscales du pays. Ainsi, la charge fiscale pèse proportionnellement davantage sur le dos de la classe moyenne et pauvre. La prévalence des impôts indirects, et les réformes des taxes directes en vue d'alléger le coût sur le capital, restent l'expression la plus claire et explicite d'un système fiscal au service des plus riches et des plus privilégiés. La préférence marquée envers les taxes indirectes indique que l'augmentation de la dette publique qui est projetée d'augmenter de **72.2%** du PIB en 2019 à **84.7%** du PIB en 2020 ⁴⁹ sera à la charge des ménages. Cela en dépit de la déclaration du chef du gouvernement à la nation et en date du 20 Mai 2020 qui indique également la volonté d'assurer un renforcement de la souveraineté nationale et de ne pas recourir à l'endettement qui a atteint un pic ⁵⁰. Cela présage que les mesures se poursuivront selon un scénario pessimiste au dépend des ménages, comme ce fut le cas lors de la dernière décennie d'austérité. En effet, les contributions des sociétés dans les recettes fiscales ont chuté de 37% entre 2010 et 2018 alors que celle des ménages a augmenté de 10% pour la même période ⁵¹, ce qui indique quelle partie supporte le prix de l'austérité. Le projet de réforme fiscale initié en 2013, qui prévoyait pourtant la refonte totale du système, n'a pas permis à ce jour d'inverser la tendance et s'inscrit plutôt dans une continuité avec la politique qui prévalait avant la révolution.

Un régime fiscal inégalitaire contredit la nouvelle Constitution tunisienne de janvier 2014 qui est venue conforter les droits sociaux et économiques des citoyennes et citoyens tunisiens. Le principe de justice fiscale y est par ailleurs pleinement consacré dans son article 10 qui rappelle l'importance du devoir fiscal et la nécessité de disposer d'un régime d'imposition «juste et équitable».

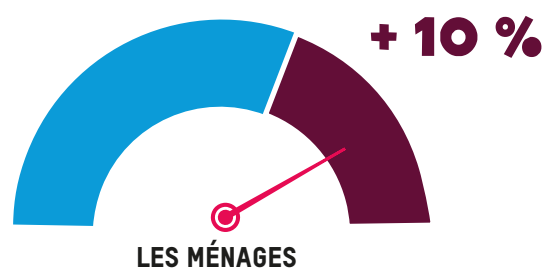
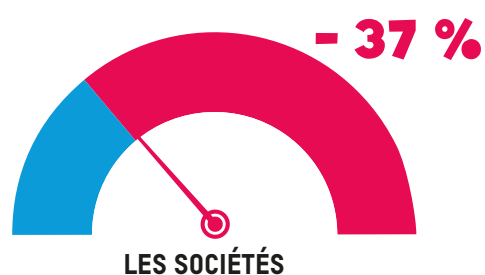
Article 10: «Le paiement de l'impôt et la contribution aux charges publiques constituent un devoir, conformément à un régime juste et équitable. L'Etat met en place les mécanismes à même de garantir le recouvrement de l'impôt et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales»

Article 12: «l'Etat a pour objectif de réaliser la justice sociale, le développement durable, l'équilibre entre les régions et une exploitation rationnelle des richesses nationales [...]».

DETTE PUBLIQUE



LES CONTRIBUTIONS DANS LES RECETTES FISCALES 2010 - 2018



Dans le cadre de son projet international «Fair Tax Monitor», Oxfam s'est livré à une analyse du système fiscal tunisien afin d'en mesurer plus précisément le niveau d'équité ⁵². Basée sur six critères principaux reflétant les points clés d'un système fiscal dit équitable ⁵³, cette analyse fait clairement apparaître une série d'insuffisances dans le régime appliqué en Tunisie.

Le système fiscal tunisien repose pour l'essentiel sur **cinq impôts principaux** qui, collectivement, pèsent pour près de 85% des recettes fiscales de l'Etat:

- La Taxe sur la Valeur ajoutée (TVA);
- L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP);
- L'impôt sur les sociétés (IS);
- Le droit de consommation
- le droit de douane

D'autres impôts, moins importants en volume, viennent compléter le dispositif comme les droits d'enregistrements, la taxe à la formation professionnelle, la taxe sur les contrats d'assurance, etc. L'imposition du patrimoine est également prévue sous plusieurs formes mais constitue un levier largement marginalisé dans le système fiscal tunisien et se caractérise dans la pratique par un très faible niveau de recouvrement.

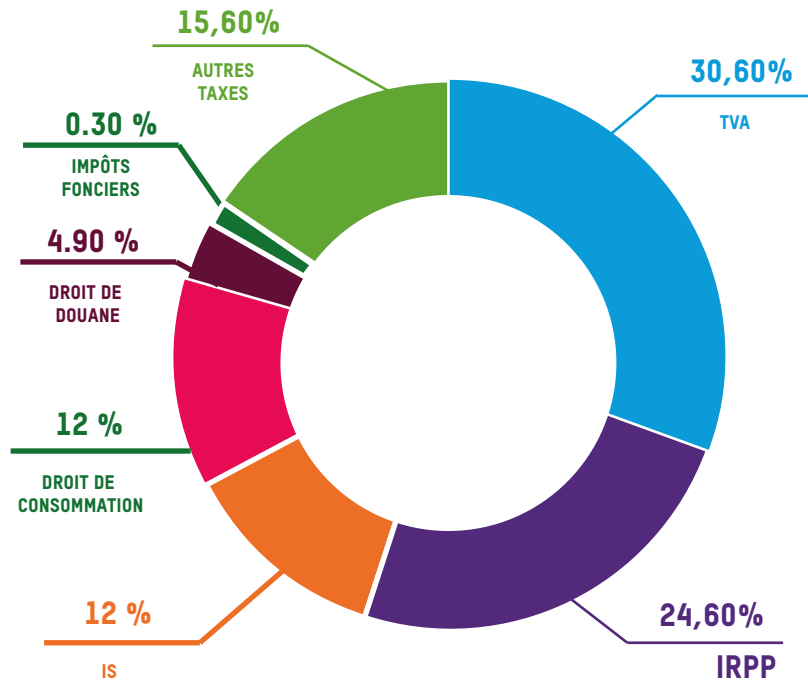
TVA ET IMPÔT SUR LA CONSOMMATION: SIGNE DE DÉGRESSIVITÉ DU SYSTÈME FISCAL TUNISIEN

La politique fiscale tunisienne s'appuie massivement sur une imposition de la consommation des ménages et est fortement marquée par la prévalence des impôts indirects (TVA, droit de consommations et de douanes; et autres taxes indirectes). En 2018, ce type d'impôt représentait près de deux-tiers des contributions collectées.

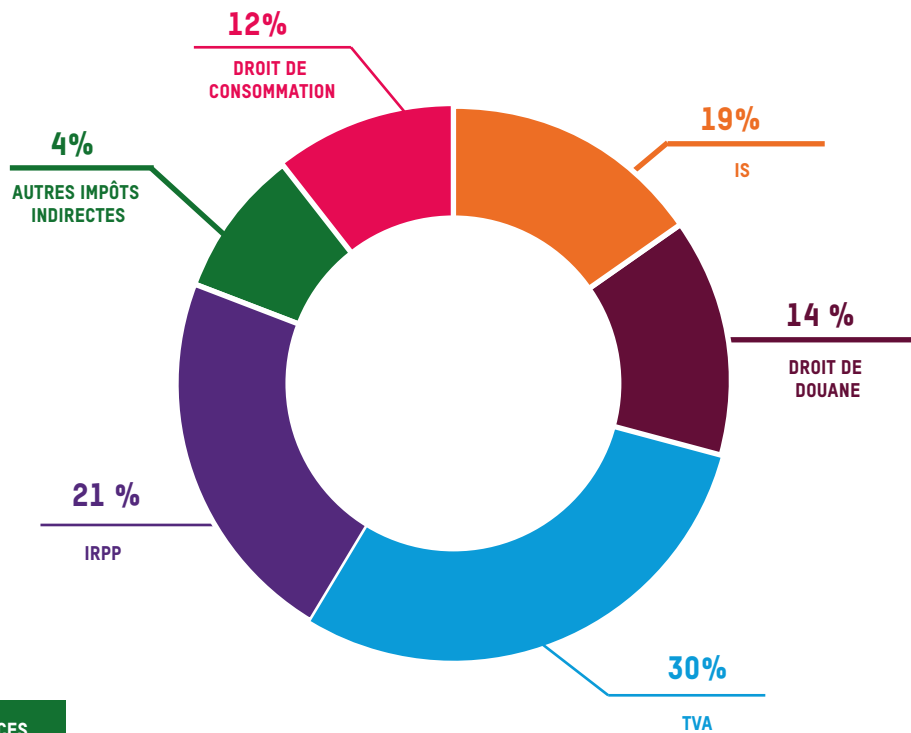
La fiscalité en Tunisie présente un caractère régressif qui s'est accentué ces dernières années avec un recours accru à des formes d'imposition particulièrement hostiles à l'équité. La part des impôts indirects, un impôt inégalitaire qui ne tient pas compte des capacités contributives, s'accapare la part du lion des recettes fiscales en Tunisie. En moyenne **58,9%** durant la dernière décennie avec un pic atteint en 2018 de **63,3%** du total des recettes fiscales, gagnant ainsi un poids plus important que les impôts directs qui favorisent la redistribution des richesses ⁵⁴.

Depuis son instauration en 1988, la TVA constitue l'élément pivot de la fiscalité en Tunisie et le principal impôt sur lequel s'appuie l'Etat. Comme le montre la figure 1 ci-dessous, elle représente aujourd'hui **30,6%** des recettes fiscales. Son utilisation a par ailleurs été renforcée depuis 2016. La consommation de biens et services au titre de la TVA est imposée selon trois taux différenciés qui ont tous fait l'objet d'une hausse d'un point en 2018. Le système s'appuie donc aujourd'hui sur un taux général fixé à **19%**, un taux intermédiaire à **13%** et un taux réduit de **7%**. Ces taux ne s'appliquent pas cependant à une liste restreinte de biens et services qui bénéficient d'exonérations comme par exemple certains produits alimentaires de base.

STRUCTURE DES RECETTES FISCALES 2018



STRUCTURE DES RECETTES FISCALES 2010



SOURCE: MINISTÈRE DE FINANCES

En complément de la TVA, la consommation des ménages tunisiens est également taxée au titre du droit de consommation. Ce dernier impose une diversité de produits (comme par exemple les véhicules de tourisme, le carburant, le tabac, les boissons alcoolisées, etc.) au moment de leur importation ou de leur fabrication à des taux très divers allant de **10** à **267%** sur différents produits. Le maximum de ces taux touche des produits dits de luxe comme l'alcool (**50%**), et les voitures selon la puissance du moteur. En 2018, la loi de finance a introduit un élargissement de son assiette en augmentant les taux d'imposition pour 41 produits et en y soumettant 26 nouveaux produits. Ce droit de consommation génère chaque année d'importantes recettes pour l'Etat, à hauteur de **12%** du total. Avec la TVA, c'est donc plus de **42%** des contributions fiscales prélevées par l'Etat qui proviennent de l'impôt sur la consommation, s'ajoutant à cela les autres prélèvements indirects de près de **20%** ⁵⁵.

La tendance à la hausse et la prévalence de la taxation indirecte indiquent le caractère régressif du système fiscal en Tunisie. Celle-ci s'est d'abord traduite par une augmentation du poids de la TVA dans la collecte totale des impôts. Cet impôt proportionnel constitue une des taxes les plus inégalitaires puisqu'elle fait peser sur les consommateurs la même charge fiscale quels que soient leurs revenus malgré quelques efforts pour mitiger son caractère régressif. En effet, le FMI a appuyé les efforts en Tunisie afin de diriger le fardeau fiscal vers une plus forte taxation indirecte, notamment sur les produits consommés par les ménages à haut revenu; Bien que les ménages les plus riches y contribuent plus en valeur absolue, ce sont bien les plus pauvres qui y sont le plus exposés en proportion de leurs revenus. De même, Le choix d'augmenter les impôts sur la consommation au détriment de formes d'imposition plus progressives produit des effets particulièrement délétères sur la situation économique des femmes qui consacrent une grande part de leurs revenus à des biens comme la nourriture, les vêtements ou encore les fournitures pour le ménage.

Sous la pression des IFI le gouvernement tunisien a par ailleurs introduit des limitations dans l'application des taux dérogatoires et exonérations de TVA visant à atténuer le caractère régressif de cet impôt. Depuis 2016, on constate un transfert important des produits et services exonérés ou soumis au taux réduit vers le taux intermédiaire et le taux général de la TVA ⁵⁶. En définitive, les recettes qui ont résulté de la TVA en 2018 ont bondi en valeur de **45,62%** par rapport à 2016 ⁵⁷, une augmentation record depuis l'instauration de cette taxe. A l'opposé, la politique fiscale tunisienne ne recourt que d'une manière affaiblie aux outils d'imposition plus équitable. On observe notamment une baisse de la contribution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP): alors que la part de cet impôt progressif s'élevait à **31,8%** des recettes en 2016, elle n'en représente plus que **24,6%** en 2018.

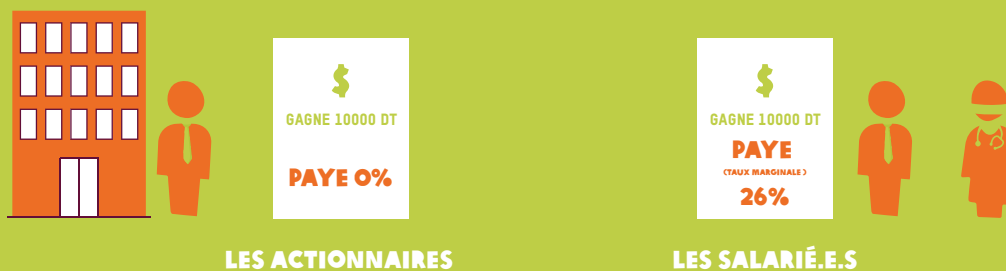
L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (IRPP): UNE PROGRESSIVITÉ SAPÉE

L'IRPP constitue le principal impôt direct collecté en Tunisie et représente la deuxième source de recettes fiscales après la TVA (24,6% du total des recettes fiscales en 2018). Il est dû par toute personne physique résidente en Tunisie au titre de son revenu net global ainsi que par toute personne physique non-résidente au titre de son revenu de source tunisienne. Initialement composé de 16 tranches et d'un taux marginal supérieur de 68% pour les revenus au-delà de 80000 dinars, le barème de l'IRPP a subi de profondes modifications sous l'impulsion du plan d'ajustement structurel des années 90. Il est ainsi passé de 16 à 6 tranches et a vu son taux marginal supérieur limité à 35% (s'appliquant aux revenus supérieurs à 50000 dinars). La loi de finances 2017 a poursuivi cette dynamique en réduisant encore le nombre de tranches. Le barème en vigueur ne comporte plus que 5 tranches de revenus imposables telles que présentées dans la figure ci-dessous:



SOURCE: LOI DE FINANCE 1986

Les réformes illustrées ci-dessus ont sapé la progressivité de l'IRPP au profit des tranches de revenus les plus élevés. En effet la progressivité s'est améliorée pour la première et la deuxième tranche du barème de calcul où une augmentation de revenu de 15 000 Dinars provoque une augmentation du taux de 0 à 26%, alors qu'une augmentation de revenu de 20000 Dinars pour la quatrième tranche, provoque une augmentation du taux de 4 points de pourcentage seulement. On peut constater cette iniquité d'autant plus que la quatrième tranche (50 000 Dinars) est à plus de 10 fois le SMIG annuel. De plus, selon l'enquête nationale du budget et de consommation des ménages, la consommation annuelle médiane du ménage Tunisien est de 15 561 Dinars en 2015 ⁵⁸. Cette enquête révèle aussi que les ménages qui dépensent le plus sont ceux dont le/la chef.fe occupe un poste de cadre supérieur ou équivalent, ces derniers arrivant à une dépense annuelle médiane de 27 849 Dinars Tunisien. Ces chiffres nous donnent une approximation sur le revenu médian des Tunisiens les plus aisés qui bénéficient des réformes de l'IRPP en faveur des plus aisés. Cela s'ajoute au fait que la loi exonère les contribuables qui touchent des dividendes distribués par des sociétés établies en Tunisie si leur montant annuel perçu ne dépasse pas 10.000 Dinars. Par conséquent, un salarié qui gagne 10000 Dinars sera taxé à un taux marginal de **26%**, alors qu'un actionnaire touchant les mêmes revenus mais au titre de dividendes est exonéré de cette contribution. Les revenus du capital sont également moins imposés que ceux du travail et se voient appliquer un taux proportionnel de **10%**. Cela montre le biais du système fiscal tunisien qui pénalise le travail et encourage les gains faciles et le capital.

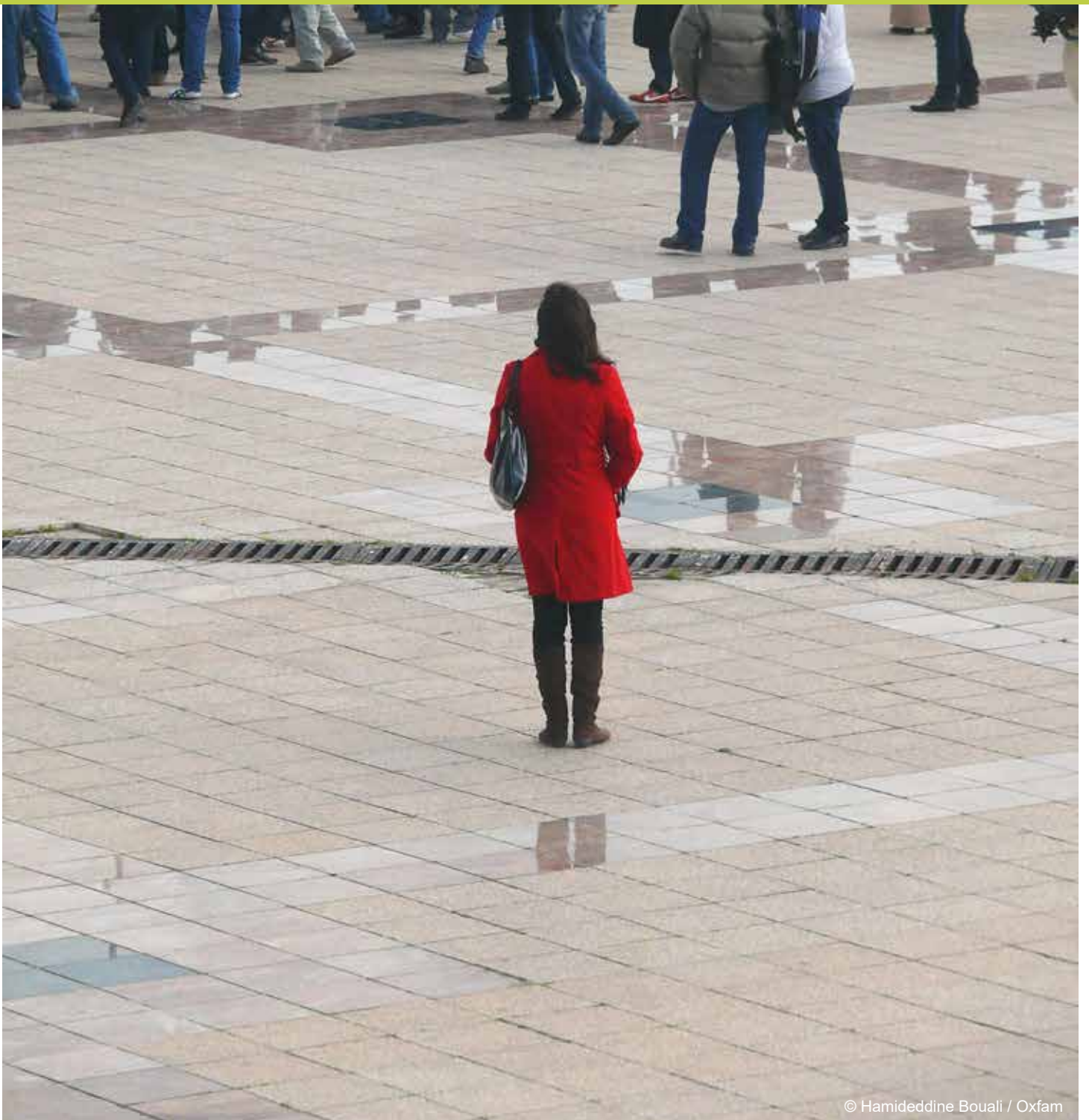


D'autres inégalités de traitement sont également à déplorer notamment entre les salariés pleinement soumis à l'impôt sur le revenu, et d'autres catégories de travailleurs qui soit bénéficient d'un régime fiscal plus favorable (comme c'est le cas des forfaitaires) soit n'ayant pas souvent d'autres choix que d'exercer dans l'informel, ne contribuent pas de ce fait à l'impôt. En effet, les contribuables assujettis au régime forfaitaire (autour de 400000 personnes) rapportent en moyenne **0,2%** des recettes fiscales. Conscient de cette situation inéquitable, l'Etat tunisien a entamé des mesures de restructuration, imposant aux assujetti(e)s à ce régime un taux proportionnel de **3%** sur leur chiffre d'affaires, celui-ci ne devant pas dépasser **100000** dinars par an. Enfin, l'impôt sur le revenu tunisien prévoit également un certain nombre de déductions communes à toutes les catégories de revenus comme notamment les abattements pour situation et charge de famille.

Cette déduction est aussi régressive puisqu'elle traite toutes les personnes malgré leurs différences de revenus de la même façon. De plus, elles contribuent aussi à entretenir des représentations sociales fondées sur l'inégalité de traitement entre hommes et femmes. Surtout concernant le régime de déductions prévues pour situation et charge de famille au titre de l'impôt sur le revenu. Ces abattements profitent avant tout aux hommes puisqu'ils bénéficient en règle générale du statut de chef de famille, ce statut n'étant octroyé aux femmes qu'à titre d'exception.



**POUR COMPRENDRE MIEUX L'INIQUITÉ DU SYSTÈME FISCAL ACTUEL,
IL FAUT ALLER PLUS LOIN EN EXAMINANT L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**



L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS: LES BÉNÉFICES L'EMPORTENT SUR LES SALAIRES

L'évolution des impôts sur les bénéfices des sociétés en Tunisie constitue un prototype de l'évolution du système fiscal en Tunisie et dans le monde pendant les 3 dernières décennies. Les incitations et allègements fiscaux ont profité aux grandes entreprises en gonflant leur marge des profits. L'impôt sur les sociétés a ainsi connu une baisse séculaire en termes de recettes et de taux, surtout depuis 2014.

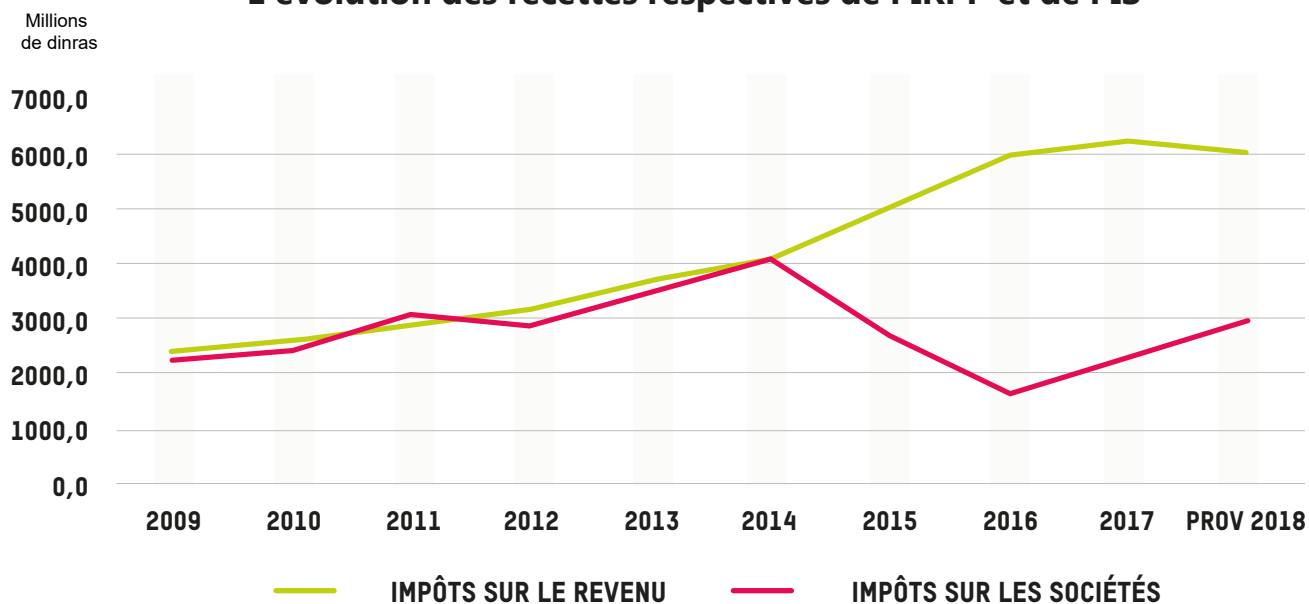
Les bénéfices des sociétés sont imposés de manière variable avec principalement quatre taux différents pouvant s'appliquer. Au taux général de 25% s'ajoutent deux taux réduits de 10% et 20% ainsi qu'un taux spécifique de 35% s'appliquant à des sociétés intervenant dans certains secteurs particuliers (financier, pétrolier, assurances)⁵⁹. Depuis la loi de finance 2018, le taux de l'IS peut également varier selon le chiffre d'affaires, les sociétés n'ayant pas atteint un certain plafond pouvant bénéficier du taux réduit de 20%. Les bénéfices résultant des activités d'exportation sont aussi taxés à un taux réduit de 10%, ce qui représente une forme d'incitation à l'exportation. L'ensemble des incitations affecte les recettes fiscales d'une manière significative, ce qui à son tour affecte les dépenses sociales surtout sur les services essentiels. Ainsi, Il apparaît que les incitations fiscales accordées pour encourager l'exportation sont les plus coûteuses pour les caisses de l'État, étant donné que **82%** des niches fiscales greffant l'IS sont des incitations accordées aux opérateurs travaillant dans l'exportation contre des dépenses fiscales au titre des abattements pour le réinvestissement; Il en ressort que l'assiette de l'IS est ébranlée à hauteur de **60%** par des exonérations fiscales. Ces dernières contribuent indéniablement à la faiblesse de la part de l'IS dans les recettes fiscales. Le résultat est que depuis 2014, la part de l'IS dans les recettes fiscales a connu une baisse drastique de près de **50 %**. Alors qu'il rapportait à l'Etat plus de **21%** de ses ressources fiscales en 2008, l'IS n'a plus représenté que **11 %** des recettes totales en moyenne sur les quatre dernières années. Bien que l'on justifie souvent la réduction des charges fiscales sur les entreprises par l'effet sur la création d'emploi, les données empiriques vont à l'encontre de cette supposition ⁶⁰.

IL EST À REGRETTER QUE L'EFFORT FISCAL ENTRE MÉNAGES ET ENTREPRISES NE SOIT PAS AUSSI MIEUX RÉPARTI. L'OBLIGATION DE CONTRIBUTION COMMUNE SUR LA BASE DE L'ÉQUITÉ SUPPOSE UN ÉQUILIBRE ENTRE LA FISCALITÉ DES MÉNAGES ET CELLES DES ENTREPRISES.

De même en matière d'imposition directe, les parts respectives de l'IRPP et de l'impôt sur les sociétés offrent de ce point de vue un indicateur important. Si les contributions liées à ces deux impôts ont longtemps suivi une évolution équilibrée en Tunisie, les recettes de l'IS ont finalement subi un décrochage vertigineux à partir de 2014, comme le montre le graphique ci-après.



L'évolution des recettes respectives de l'IRPP et de l'IS



Source : Ministère des finances

Comme indiqué plus haut, les contributions des sociétés ne participent plus aujourd'hui qu'à hauteur de **11%** à l'effort fiscal du pays. Ce faible niveau s'explique notamment par la multitude des exonérations fiscales dont bénéficient les entreprises et qui viennent grever à hauteur de **60%** l'assiette de l'impôt sur les sociétés. La baisse du taux général de **30 à 25%** décidée en 2014 ainsi qu'une fraude fiscale massive dans le pays a de même contribué à l'affaiblissement de cet impôt⁶¹.

LES DROITS DE DOUANE: DES RECETTES EN CHUTE.

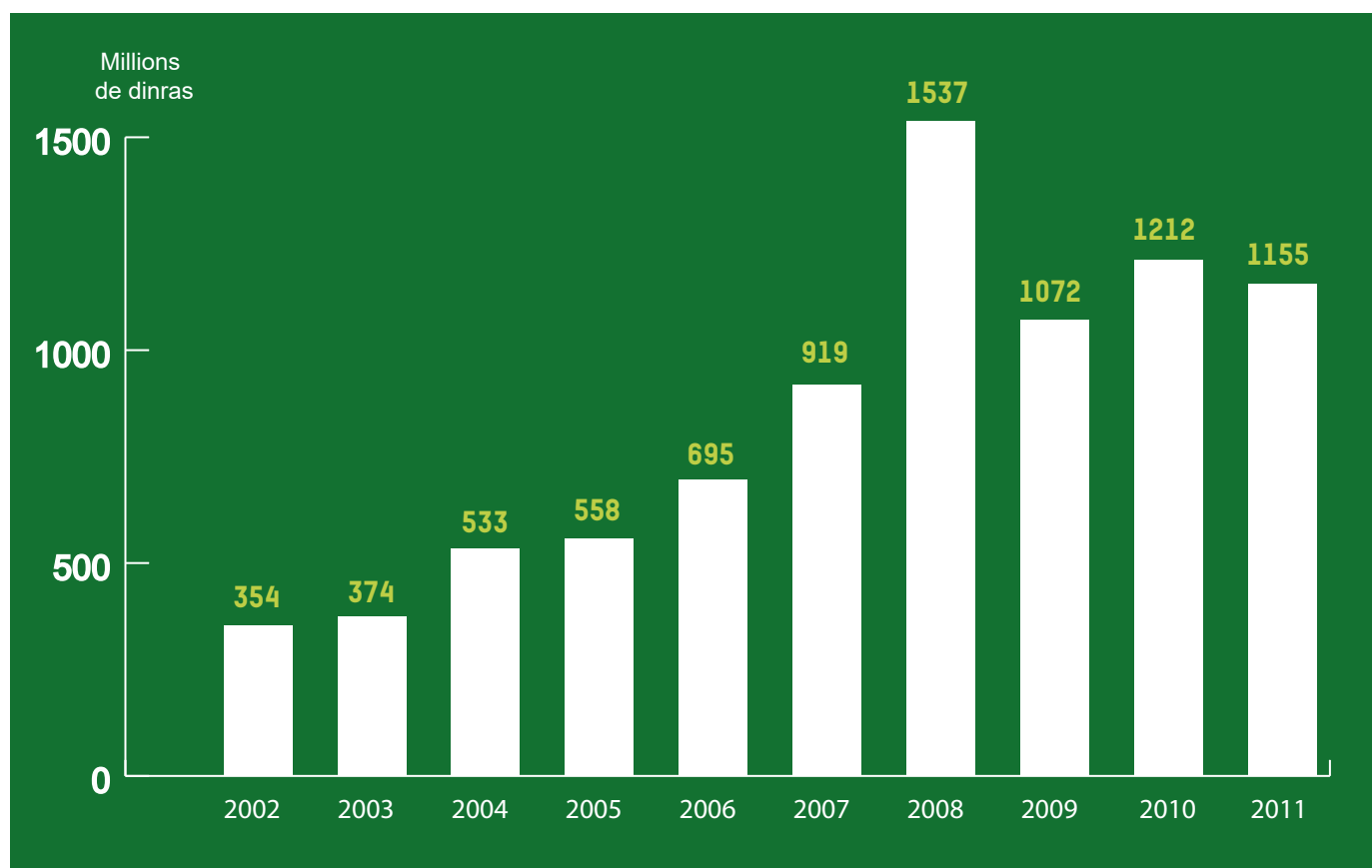
Enfin, **4,9%** des recettes fiscales ont été collectées par le biais des droits de douane en 2018. A l'instar de l'IS, on constate une baisse importante de cette source d'impôt au cours des dernières décennies. S'élevant à plus du quart des contributions fiscales dans les années 80, le poids de cet impôt s'est considérablement réduit du fait de l'ouverture de l'économie tunisienne aux marchés extérieurs et la signature d'accords de libre-échange. Les recettes des droits de douane seront de plus en plus minimales avec l'intensification des négociations de libre-échange et notamment l'Accord de Libre Echange Compréhensif et Approfondi (ALECA) avec l'Union Européenne, A cet égard, des organisations de la société civile nationales et internationales, ont appelé à la suspension de toutes les négociations de libre échange dans le contexte de la pandémie du coronavirus ⁶². L'objectif étant de bénéficier des recettes issues des droits de douane pour financer les programmes de réponse à la pandémie en Tunisie. Il est aussi fondamental de lever toutes restrictions pouvant entraver une lutte efficace contre le coronavirus, notamment en matière de droits à la propriété intellectuelle et d'accès aux vaccins.

DES RECETTES FISCALES RATÉES: EXONÉRATIONS ET CONTOURNEMENT

Les recettes fiscales en Tunisie souffrent d'une hémorragie dont les effets se traduisent par des dépenses publiques insuffisantes pour permettre une réelle riposte à la pandémie du coronavirus. Cette hémorragie résulte des incitations, des exonérations, de l'évasion et de la fraude fiscale. Toutes bénéficient aux personnes les plus aisées, les plus influentes et aux sociétés au dépend de la population et des plus vulnérables qui non seulement ne bénéficient pas des retombées financières directes, mais paient le prix à travers des services essentiels et de base en détérioration continue. L'absence de données publiques sur le sujet des dépenses fiscales depuis 2011 ne permet pas d'évaluer de manière précise le coût réel de ces dépenses. En revanche le graphique ci-dessous indique les recettes perdues au titre des dépenses fiscales sur les dix années précédant la révolution (2002-2011). En effet, pendant cette période, en moyenne, la valeur incitations fiscales représente de la valeur des recettes fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés⁶³.

Le FMI estime que le coût des dépenses fiscales en 2016 avoisine les **3%** du PIB, ce qui est supérieur aujourd'hui au budget de la santé publique (**1.8%** du PIB), et aux mesures exceptionnelles prise pour faire face au coronavirus qui constituent **1.8%** du PIB ⁶⁴.

LE COÛT DES DÉPENSES FISCALES (2002 -2011)

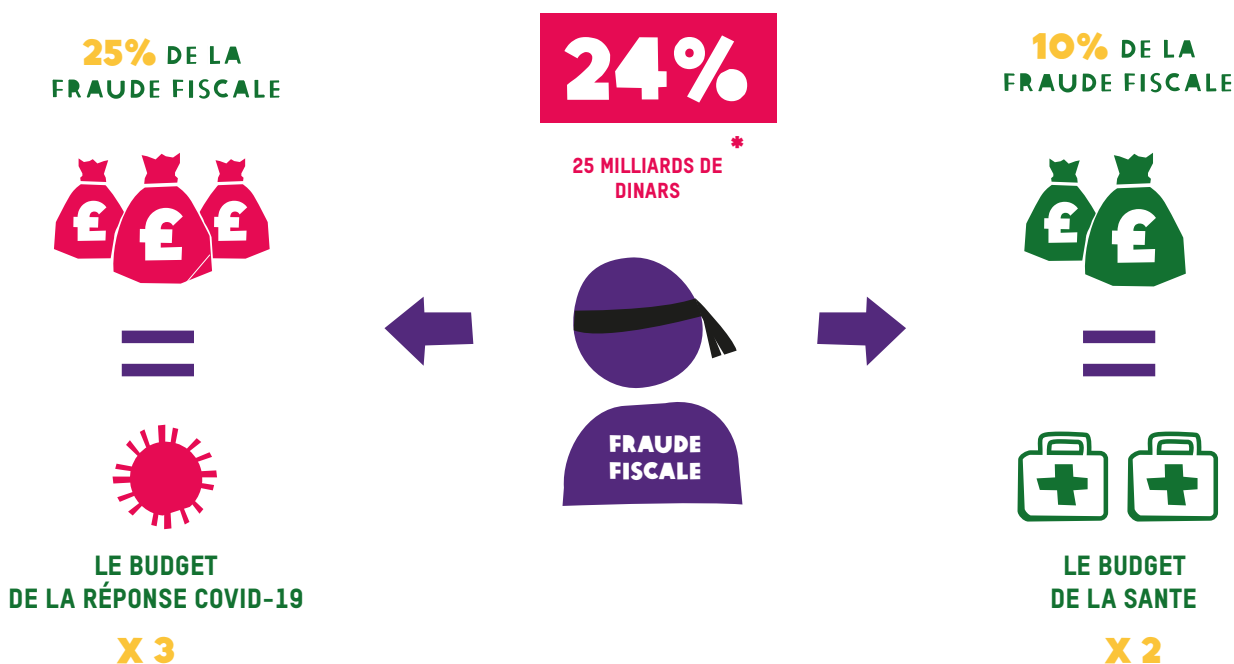


SOURCE: OBSERVATOIRE TUNISIEN DE L'ÉCONOMIE

La fraude et l'évasion fiscale sont largement répandus dans le pays. D'après les chiffres du ministère des Finances, seul un quart des sociétés tunisiennes soumises à l'IS ont effectivement versé des contributions au titre de cet impôt en 2015, 46% d'entre elles étaient en revanche en défaut de déclaration, ce qui dénote une tendance massive à la fraude fiscale.

Les contribuables bénéficiant du régime forfaitaire contournent également en masse leurs obligations fiscales, la moitié d'entre eux ne déclarant pas non plus leurs revenus à l'administration fiscale⁶⁵. Il en va de même pour les impôts fonciers dont la plupart des contribuables ne s'acquittent pas.

Face à cette situation, l'administration fiscale fait état d'un manque criant de ressources humaines et matérielles qui se manifeste par un contrôle fiscal défaillant et incapable d'endiguer la fraude. En effet, le conseiller du Premier Ministre précédent chargé de la réforme fiscale a déclaré que la fraude fiscale est estimée à **25 milliards de dinars**, équivalant à **24%** du PIB⁶⁶. Bien que ce chiffre puisse sembler exagéré, il reste indicatif de l'incidence de la fraude et de l'évasion souvent effectuées par les personnes et entreprises influentes, surtout que les salariés sont ceux qui ont le moins de possibilités et moyens de contourner l'impôt de par l'application de la retenue à la source sur leurs salaires. Si l'on suppose que le gouvernement réussisse à récupérer **10%** de la fraude fiscale estimée, on pourrait augmenter le budget dédié à la sante de **116%** (plus que le double); alors qu'une récupération de **25%** de cette fraude aurait permis au gouvernement d'augmenter les dépenses dédiées à la réponse coronavirus de près de **350%**. Ces pratiques réduisent considérablement la capacité de l'Etat à collecter l'impôt. A cet égard, bien que la Tunisie affiche un taux de pression fiscale relativement élevé par rapport à la moyenne des pays en développement, il reste largement en dessous de la moyenne des pays OCDE de **34,2%** ⁶⁷. Il est donc essentiel qu'elle accroisse sa capacité à collecter l'impôt. Rappelons en effet que contrairement à certains pays de la région, la Tunisie ne dispose pas de ressources naturelles importantes et doit donc d'autant plus s'appuyer sur les ressources fiscales. Ces dernières représentent en effet **87,5%** des ressources propres de l'Etat.



* DEPUIS 2011

IMPÔTS SUR LE PATRIMOINE

La taxation sur la richesse revêt principalement trois formes différentes : la taxe sur les immeubles bâtis (TIB), la taxe sur les immeubles non bâtis (TNB) et les droits d'enregistrement.

Les impôts fonciers (TIB et TNB) collectés au profit des collectivités locales, se caractérisent par un rendement fiscal très faible et ne représentaient en 2015 (derniers chiffres disponibles) qu'une part marginale des recettes fiscales, soit **0,3%**. Il n'existe donc pas d'impôt sur le patrimoine net ou l'héritage. La sous-taxation du patrimoine et par la suite, l'absence de taxes sur la richesse en Tunisie, expriment de nouveau le biais du régime fiscal tunisien en faveur du capital et des plus riches. Ces impôts peuvent agrandir significativement les recettes fiscales et corriger les inégalités en Tunisie. En effet, reformer l'impôt sur le patrimoine et instaurer un impôt sur la fortune maintenant pourra garantir des ressources additionnelles pour le gouvernement afin de faire face à la pandémie.

En définitive, le choix de s'endetter au lieu de s'engager sur des réformes fiscales, notamment des impôts plus effectifs sur les richesses souligne le choix de la politique publique en Tunisie de placer la charge de réponse au coronavirus sur les épaules de l'ensemble de la population au lieu de la distribuer selon les principes endigués dans la constitution, à savoir l'équité et la justice.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La transition démocratique et la crise économique et sociale que connaît le pays depuis plusieurs années poussent les pouvoirs publics à revoir la fiscalité afin d'en faire un levier central de réduction des inégalités. La crise sanitaire et économique actuelle liée au coronavirus, qui touche la Tunisie comme le reste du monde, ne fait que rendre ces réformes plus urgentes. Le FMI a déjà annoncé la nécessité de revenir à des équilibres macro économiques rapidement en Tunisie, ce qui laisse présager un retour aux politiques d'austérité dès que la crise sanitaire sera passée. Les politiques fiscales qui seront adoptées en 2020 et 2021 en Tunisie, comme partout dans le monde, donneront la teinte de la relance économique pour au moins la décennie à venir.

Le gouvernement Tunisien se trouve donc à la croisée de deux chemins décisifs pour son avenir: inaugurer une nouvelle décennie d'austérité et de creusement d'inégalités, ou lancer les prémises d'une reprise réelle et durable à travers une fiscalité juste et équitable.

Dans les mois qui viennent, il faudra veiller tout particulièrement à ce que l'effort budgétaire que le pays devra consentir pour se relever de cette crise majeure soit équitablement réparti et tienne compte des capacités contributives de chacune et chacun. De ce point de vue, la mise en place rapide de nouvelles politiques fiscales plus progressives s'impose comme une impérieuse nécessité.

Des choix forts de politiques publiques fondées sur plus de justice fiscale sont désormais un impératif économique, social et politique pour atteindre les aspirations de la révolution Tunisienne qui fêtera bientôt son 10^{ème} anniversaire.

Afin de faire de la fiscalité tunisienne un véritable instrument de redistribution des richesses, Oxfam formule les recommandations suivantes:

RENFORCER LES MESURES D'URGENCE EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS POUR FAIRE FACE À L'IMPACT DU CORONAVIRUS

De façon immédiate, le pays doit faire le choix d'aborder des politiques d'urgence qui permettent de limiter la chute radicale des recettes publiques, au travers de nouveaux impôts de solidarité et en annulant temporairement les versements de la dette. Ces revenus pourraient ainsi être alloués d'urgence à combler des besoins des ménages les plus vulnérables.

- Augmenter la récolte fiscale d'urgence. Instaurer un impôt progressif et de solidarité sur le patrimoine net des grandes fortunes afin de générer des revenus immédiats pour financer la réponse à la crise du coronavirus.
- Taxer les entreprises les plus profitables. Identifier les entreprises qui ont réalisé des profits plus élevés qu'en période hors pandémie et promulguer un impôt exceptionnel sur ces profits.
- Retenir des ressources vitales. Faire une requête officielle envers les créiteurs étrangers de le Tunisie, notamment les organismes multilatéraux, pour annuler les paiements de la dette pour 2020 et 2021.
- Refuser le soutien public à des entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale et conditionner tout soutien public à la publication par les entreprises d'information sur les impôts qu'elles payent et leurs activités dans chaque territoire où elles opèrent.
- Elaborer des interventions sectorielles afin de protéger les travailleurs dans les secteurs les plus à risque (ex. employés directs et indirects du tourisme), surtout ceux qui sont engagés dans des emplois informels. Cela doit se faire en collaboration avec les partenaires sociaux et la société civile.
- Protéger les plus vulnérables. Augmenter les transferts en espèce pour qu'ils couvrent le SMIG au moins et les étendre pour les plus vulnérables et pour tous les travailleurs informels et ceux qui ont vu leur revenu suspendu.

EN PARALLÈLE AVEC LES MESURES D'URGENCE, ADOPTER DES ORIENTATIONS POUR UNE REPRISE À TRAVERS UNE FISCALITÉ JUSTE ET ÉQUITABLE.

INSTAURER UNE POLITIQUE ET UN DIALOGUE SOCIAL EN FAVEUR D'UNE PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE :

La réforme intégrale et en profondeur du système fiscal est incontournable pour faire face à des défaillances historiques qui entravent la capacité de construire un modèle d'intervention social plus juste.

- Tourner la page sur les politiques d'austérité adoptées depuis la révolution en initiant un débat national inclusif, général et sincère sur l'impact des politiques d'austérité soutenues par les IFI depuis la révolution ; élaborer des propositions politiques alternatives pour équilibrer le budget sans s'appuyer sur des politiques d'austérité pendant la période de récupération.
- Développer un système de protection sociale et universelle basée sur l'approche des socles de protection sociale.
- Couvrir la fosse entre le secteur public et privé en matière de santé ainsi que les inégalités régionales à travers le renforcement des investissements et dépenses publiques dans le système de santé pour arriver à 5% du PIB.
- Engager un processus transparent de concertation pour la réforme fiscale et la discussion autour des projets de loi de finance.
- Produire des études spécialisées sur l'impact des mesures budgétaires sur le niveau de participation économique et politique des femmes au sein de la société tunisienne.
- Engager un dialogue réunissant l'Etat, les syndicats, la société civile et le secteur privé en vue de consolider une vision commune autour de la fiscalité, en tant que véritable levier pour le développement en Tunisie.

DIMINUER LE RECOURS AUX IMPÔTS SUR LA CONSOMMATION ET EN RÉDUIRE LE CARACTÈRE RÉGRESSIF

- Diminuer le recours à la TVA par la diminution de ses différents taux ou leur ajustement afin d'en diminuer le caractère régressif.

- Passer à un système de TVA à quatre taux, en rajoutant un taux élevé pour les produits de luxe afin de mieux cibler fiscalement la consommation des ménages aisés.
- Soumettre les produits et services de première nécessité et à large consommation populaire et spécifique à la santé sexuelle et reproductive des femmes aux taux 0 et réduits de la T.V.A.
- Restreindre l'assiette du droit de consommation à une liste restrictive de produits de luxe et de produits néfastes à la santé publique.

AMÉLIORER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES

- Créer un nombre de tranches supplémentaires et instaurer des taux marginaux plus évolutifs permettant d'étaler l'effort fiscal sur toutes les couches de la société de manière à alléger les taux d'imposition, notamment pour la classe moyenne inférieure, et l'augmenter pour les ménages aisés.
- Introduire une obligation pour l'État dans le cadre du code de l'IRPP et de l'IS d'adapter systématiquement et annuellement les tranches du barème d'imposition selon le niveau d'inflation.
- Supprimer le statut de chef de famille dans les abattements pour situation et charge de famille et appliquer une règle égalitaire en la matière.

MIEUX RÉPARTIR L'EFFORT FISCAL ENTRE LES DIFFÉRENTS REVENUS ET PLUS IMPOSER LE PATRIMOINE

- Tendre vers l'harmonisation des régimes d'imposition des différentes catégories de revenus.
- Elargir l'assiette de l'impôt sur les sociétés en rehaussant le taux général d'IS et restaurer la progressivité et en limitant les multiples incitations et exonérations fiscales qui grèvent à hauteur de 60% la base d'imposition de cet impôt.
- Aligner l'imposition des revenus du capital à celle des revenus du travail en y appliquant indistinctement le barème de l'impôt sur le revenu.
- Revoir à la hausse les taux d'imposition pour certains impôts sur la richesse, le patrimoine foncier, ainsi que les droits de succession.

ELARGIR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

- Augmenter la contribution effective de l'impôt sur les sociétés à la collecte totale des impôts en élargissant l'assiette. Les grandes entreprises doivent s'acquitter de leur juste part d'impôts en alignant leur contribution fiscale à leur activité économique réelle.
- Revoir le fonctionnement des pratiques fiscales pernicieuses (conditions fiscales et fonctionnement des zones offshore, zones franches, etc.).
- Lancer un programme intégral d'analyse coût-avantage sur l'ensemble des incitations fiscales, pour ne retenir que celles qui ont un impact social. Le processus doit être transparent, en garantissant la redevabilité et la participation d'une commission permanente au Parlement.

LUTTER DE MANIÈRE EFFECTIVE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE

- Faire de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale sur les différents impôts une priorité absolue.
- Renforcer les dispositions anti-évasion fiscale, les mécanismes de contrôle et une liste de paradis fiscaux ambitieuse et objective, accompagnée de sanctions.
- Moderniser le travail de l'administration et augmenter les ressources humaines et financières allouées au contrôle fiscal.

-
- ¹ Oxfam (2020), Celles qui comptent. Reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités, <https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-Oxfam-Inegalites-2020-COMPLET.pdf>
- ² Oxfam (2020), Le prix de la dignité, <https://www.oxfam.org/fr/publications/le-prix-de-la-dignite>
- ³ Indice permettant de mesurer le niveau d'engagement des Etats pour réduire l'écart entre riches et pauvres. Le classement porte sur 157 Etats. Le rapport est accessible ici: <http://inequalityindex.org/>
- ⁴ World Inequality Database, <https://wid.world/>
- ⁵ Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (2017). Evaluation de la Performance des Programmes d'assistance Sociale en Tunisie.
- ⁶ FMI (2020), Le conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 745 millions de dollars en faveur de la Tunisie pour faire face à la pandémie de COVID-19, <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/04/10/pr20144-tunisia-imf-executive-board-approves-a-us-745m-disbursement-address-covid19-pandemic>
- ⁷ FMI (2020), Tunisia : Request for Purchase Under the Rapid Financing Instrument, Rapport du FMI No. 20/103, Avril 2020 <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/04/14/Tunisia-Request-for-Purchase-Under-the-Rapid-Financing-Instrument-Press-Release-Staff-Report-49327>
- ⁸ Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages (2015) <http://www.ins.tn/fr/publication/enqu%C3%AAtre-nationale-sur-le-budget-la-consommation-et-le-niveau-de-vie-des-m%C3%A9nages-2015>
- ⁹ Données Banque Mondiale
- ¹⁰ CRES (2017), op. cit.
- ¹¹ FMI (2020), op. cit.
- ¹² Ibid.
- ¹³ FMI, Tunisie:évaluation de la transparence des finances publiques, Rapport du FMI No. 16/339, Novembre 2016
- ¹⁴ N. Abdo (Oct 2019), The Gendered Impact of IMF Policies in MENA. The case of Egypt, Jordan and Tunisia, Oxfam. <https://www.oxfam.org/en/research/gendered-impact-imf-policies-mena>
- ¹⁵ A. Hammas (2020), Étude récente sur les services de réanimation en Tunisie: est ce que le secteur public est prêt pour le COVID-19 ?, publié dans Jeunes Médecins Tunisiens, <https://jeunesmedecinstunisiens.com/2020/03/15/etude-recente-sur-les-services-de-reanimation-en-tunisie-est-ce-que-le-secteur-public-est-pret-pour-le-covid-19/>
- ¹⁶ ATDS (2016).Le Droit à la santé en Tunisie, <https://ftdes.net/rapports/ATDDS.pdf>
- ¹⁷ Données Banque Mondiale
- ¹⁸ INS (2018), Rapport annuel sur les indicateurs d'infrastructures 2018, INS, <http://www.ins.tn/fr/publication/rapport-annuel-sur-les-indicateurs-d%E2%80%99infrastructures-2018>
- ¹⁹ Ministère de la Santé (2019), SantéTunisie en Chiffres 2019, <http://www.santetunisie.rns.tn/images/docs/anis/cartesanitaire/Sante-Tunisie-en-chiffres-offre-de-soins-2017.pdf>
- ²⁰ WHO, Global Health Expenditure Database, https://apps.who.int/nha/database/country_profile/Index/en
- ²¹ World Bank, Health, nutrition and population statistics, <https://databank.worldbank.org/source/health-nutrition-and-population-statistics>
- ²² Engagements pris en 2001 dans le cadre de la déclaration d'Abuja adoptée par les Etats membres de l'Union Africaine
- ²³ Cour des comptes, 31ème rapport annuel, Déc. 2018, <http://www.courdescomptes.nat.tn/upload/Rapport31/rapport31.pdf>
- ²⁴ N. Abdo (Oct. 2019), Op cit
- ²⁵ Institut National de la Statistique et UNICEF (2019). Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), 2018, Rapport Final. Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI). https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS6/Middle%20East%20and%20North%20Africa/Tunisia/2018/Survey%20findings/Tunisia_2018_MICS_SFR_French.pdf
- ²⁶ Enquête d'Inkyfada <https://inkyfada.com/fr/2018/11/02/tunisie-chiffres-education/>
- ²⁷ Institut National de la Statistique et UNICEF (2019), Op. Cit.
- ²⁸ Enquête de l'Observatoire National de la Jeunesse (2014), Surmonter les obstacles à l'inclusion des jeunes, ONJ.CMI/World Bank Group.
- ²⁹ INS (2018), Op. Cit.
- ³⁰ A. Magouri, N. Alaya, R. Ben Jelili & A. Mabkhout (2018). Déséquilibres régionaux et inégalités sociales en Tunisie, FES: Tunis
- ³¹ INS (2019). Indicateurs de l'emploi et du chômage: deuxième trimestre 2019.
- ³² INS (2017). Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2015.

- ³³ Institut National de la Statistique et UNICEF (2019), Op. Cit.
- ³⁴ Ministère de Finance
- ³⁵ N. Abdo (Oct 2019), Op. Cit.
- ³⁶ Ibid.
- ³⁷ IMF (2020), Op. Cit.
- ³⁸ Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (2017), Op. Cit.
- ⁴⁰ ILO. (2018). Women and men in the informal economy: a statistical picture, Geneva: ILO
- ⁴¹ V. Molini & A. Lassoued. How the coronavirus affects the poor in Tunisia: First findings. <https://blogs.worldbank.org/arabvoices/how-coronavirus-affects-poor-tunisia-first-findings>
- ³⁹ IMF (2020), Op. Cit
- ⁴² Données de l'Institut National de la Statistique; <http://www.ins.tn/fr/themes/emploi>
- ⁴³ Enquête nationale sur le Budget temps des femmes et des Hommes en Tunisie (2011), Dir. Dorra Mahfoudh. Edit. MAFFEPA/ONU Femmes
- ⁴⁴ ILO. (2018), Op. Cit.
- ⁴⁵ Calcul de l'auteur basé sur les données dans R. Mouelhi & M. Goaid (2017), Women in the Tunisian Labor Market, ERF Working Paper No. 1160.
- ⁴⁶ N. Abdo (Oct 2019), Op. Cit.
- ⁴⁷ INS (2006), Enquête budget des femmes et des hommes en Tunisie.
- ⁴⁸ Ministère de Finance
- ⁴⁹ IMF (2020), Op. Cit.
- ⁵⁰ N. Dejoui (2020), Elyes Fakhfakh: « nous avons perdu 7 points de croissance ». L'Economiste Maghrebin. 20 Mai <https://www.leconomistemaghrebin.com/2020/05/20/elyes-fakhfakh-nous-avons-perdu-7-points-de-croissance/>
- ⁵¹ Calculations de l'auteur basés sur les données du Ministère de Finance.
- ⁵² <https://www.oxfamnovib.nl/donors-partners/about-oxfam/projects-and-programs/fair-tax-monitor>
- ⁵³ Le cadre commun de recherche (CRF) utilisé dans le cadre de ce projet s'appuie sur une méthodologie détaillée et rigoureuse, reposant sur les 6 catégories d'indicateurs suivants: la répartition et la progressivité de la contribution fiscale; la suffisance des recettes et les fuites fiscales; la gouvernance et la transparence des exonérations de l'impôt sur les sociétés; l'efficacité de l'administration fiscale; les dépenses du gouvernement; et la transparence et la responsabilité.
- ⁵⁴ Les impôts directs sont payés à l'administration fiscale par la personne physique ou la personne morale qui en supporte financièrement les sommes versées. A l'opposé, les impôts indirects sont payés par la personne qui encaisse pour le compte de l'administration fiscale les sommes supportées financièrement par une autre personne. Les impôts directs englobent des instruments fiscaux plus favorables à la redistribution de la richesse que ceux des impôts indirects. Une part plus importante des impôts directs dans les recettes fiscales est donc un premier indicateur de l'équité d'un système fiscal
- ⁵⁵ La catégorie « autres taxes » comprends des taxes indirectes groupées sous trois catégories: 1) droits sur les actes et transactions (enregistrement); 2) Droits sur les transports et autres produits; 3) taxes liées aux amendes et condamnations prononcées en matière fiscale, arriérés d'impôts supprimés, taxes afférentes à certains produits et services, et excédents des recettes des fonds spéciaux aux dépenses.
- ⁵⁶ Ministère de Finance (2016). Note Commune n.14/2016. http://www.impots.finances.gov.tn/NC/NC2016/nc14_2016_fr.pdf
- ⁵⁷ Ministère de Finance
- ⁵⁸ Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages (2015), Op. Cit.
- ⁵⁹ Taux réduit : 10% pour les bénéfices provenant de l'export et pour les sociétés artisanales, agricoles et de pêche, les coopératives et les bénéfices réalisés dans le cadre de projets bénéficiant du programme de l'emploi des jeunes; Taux réduit : 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à un taux d'ouverture du capital au public au moins égal à 30%; ce taux est réduit à 15% pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 25% et qui procèdent à l'admission de leurs actions au cours de la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.
- ⁶⁰ Oxfam (2016). Tax battles: the dangerous global race to the bottom on Corporate Tax. <https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/bp-race-to-bottom-corporate-tax-121216-en.pdf>
- ⁶¹ ASECTU (2017), Ancrage de la justice fiscale et mobilisation des ressources propres
- ⁶² Lettre ouverte aux ministères du commerce et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 258 organisations de la Société civile, Avril 2020 <https://ftdes.net/arreter-negociations-commerciales-covid-19/>
- ⁶³ A. Bouzaiene (2018). Les avantages fiscaux, une perte des recettes pour un bénéfice incertain. OTE.
- ⁶⁴ IMF (2020), Op. Cit.
- ⁶⁵ Les travaux de réforme fiscale, Révision du régime forfaitaire, juillet 2013, site du ministère des finances, http://www.finances.gov.tn/images/presentation_revision_du_r%C3%A9gime_forfaitaire.pdf, page 4
- ⁶⁶ Al Bawaba (2019), Tax Evasion Is Estimated to Reach \$8.3 Billion in Tunisia, 4 Février. <https://www.albawaba.com/business/tax-evasion-estimated-reach-83-billion-tunisia-1247706>.
- ⁶⁷ OECD (2019), Revenue Statistics 2019

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (www.oxfamibis.dk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

KEDV (Oxfam Turquie) (<https://www.kedv.org.tr/>)



OXFAM